

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI



**CONSOLIDATION DE LA PAIX A TRAVERS L'APPUI A LA
REINTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DURABLE EN
FAVEUR DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE CONFLIT**

1 A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage	
Réunion n°: 38	Date de la réunion: 02/12/2010
Point n°: 4	Programme:
Au : Comité de Pilotage Conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi	Date de soumission: 29/11/2010
De : Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre représenté par M. Célestin SINDIBUTUME , Directeur Général du Rapatriement, de la Réinstallation et de la Réinsertion des Déplacés et des Rapatriés	Tel : (257) 22 21 85 04 E-mail : csindibutume@yahoo.fr
Via : Equipe d'Experts du Comité de Pilotage Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Remarques	Contact : S.E. M. l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Téléphone : (257) 22 22 33 30 E-mail : nahaado@gmail.com
Si approuvée, la présentation proposée aboutira à: <input type="checkbox"/> la poursuite du Programme existant <input checked="" type="checkbox"/> Un nouveau programme <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)	La présentation proposée est le produit: <input checked="" type="checkbox"/> d'un travail conjoint des autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix pour le Burundi <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)
Intitulé du Programme : Consolidation de la paix à travers l'appui à la réintégration socio-économique durable en faveur des personnes affectées par le conflit	
Financement sollicité au Fonds de consolidation de la Paix : USD 24 084 423	

I. HISTORIQUE

Depuis le début de l'année 2007, le Burundi tente d'asseoir une paix durable sur l'ensemble de son territoire à la suite d'un conflit qui a meurtri le pays pendant plus d'une décennie. Au préalable le Burundi a élaboré avec la collaboration de ses partenaires, un Cadre Stratégique et un Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix. Les axes communs d'intervention au Cadre Stratégique et ou Plan Prioritaire sont : la Bonne Gouvernance, la réforme du Secteur Sécurité plus les axes transversaux.

Du fait du ralliement tardif du mouvement rebelle PALIPEHUTU-FNL au processus de consolidation de la paix, le Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix a ajouté un axe supplémentaire d'intervention dans le processus de consolidation de la paix : appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL.

Comme le montre l'évaluation internationale indépendante des projets PBF, le processus de paix au Burundi a été un succès même s'il subsiste des défis à relever dans certains domaines.

Le processus électoral de 2010 qui a contribué à la pérennisation des institutions a également montré, malgré certaines contestations des résultats des Communales, que le Burundi tient plus que jamais à la paix.

Cependant, cette paix reste encore fragile à cause des défis suivants :

- l'extrême pauvreté
- la corruption
- la violation des Droits de l'Homme et l'impunité,
- l'insuffisance des efforts en matière de réintégration des populations touchées par le conflit.

Le Burundi est un pays post-conflit qui se trouve actuellement dans une situation d'extrême pauvreté structurelle et qui subit une pression démographique très importante. Il occupe la 174^{ième} place au classement de l'Indice de Développement Humain (PNUD, 2009). Le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, dont la 2^{ème} version est en cours d'élaboration, a pour objectif de répondre notamment à ces défis. Parallèlement, le Gouvernement continuera à combattre la corruption avec l'appui de ses partenaires, en particulier la Banque Mondiale et l'ONU.

S'agissant des Droits de l'Homme et de la lutte contre l'impunité, la loi portant création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) a été promulguée en janvier 2011 et les mécanismes de justice transitionnelle devraient être prochainement mis en place.

A travers les projets de consolidation de la paix visant notamment le relèvement communautaire (*Femme, Jeunes, projet P.3.P, Micro-entreprises et Litiges fonciers*), le Burundi et ses partenaires se sont rendus compte de l'urgence de réintégrer durablement les populations affectées par le conflit pour préserver les acquis de la paix.

De ce fait, la nouvelle Stratégie d'Appui des Nations Unies au Burundi pour la période de 2010 à 2014 a identifié avec le Gouvernement, le relèvement communautaire comme l'un des quatre axes prioritaires. L'essentiel des interventions de cet axe consisteront à la réintégration des populations affectées par le conflit (rapatriées, démobilisées, déplacées et autres vulnérables) qui se trouvent dans les 5 provinces couvertes par le nouveau programme.

La réintégration durable des populations affectées par le conflit ressort comme une priorité du Gouvernement à travers la Stratégie nationale ainsi que son plan d'action. Ces deux documents s'inscrivent dans le cadre de l'axe 3 du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte Contre la Pauvreté

(CSLP, 2006-2010) du Gouvernement burundais qui insiste sur le besoin d'actions favorisant des approches communautaires dans la prise en charge et la réinsertion des sinistrés (rapatriés, déplacés et anciens combattants).

Le Gouvernement du Burundi s'est engagé à assurer un suivi spécifique du programme d'actions prioritaires à travers le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté visant la consolidation de la paix, le relèvement socioéconomique à la base et la construction d'un véritable partenariat autour des principaux programmes.

Le présent programme intégré s'est notamment inspiré du nouveau document « Burundi Vision 2025 » en préparation. Le programme est surtout à placer dans **la suite et dans l'amplification des expériences pilotes** menées au Burundi dans le domaine de la réintégration et de la consolidation de la paix.

1. Raison d'être du Programme

Lors de l'examen du troisième rapport intérimaire, en juillet 2009, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre stratégique de consolidation de la paix, il avait été recommandé au Gouvernement de finaliser, en concertation avec ses partenaires, une stratégie de réintégration durable des personnes affectées par le conflit.

Dans cette perspective, le Gouvernement bénéficia, en mai 2009, d'un appui, financé en partie par le Fonds de Consolidation de la paix, pour la mise en œuvre d'un projet pilote de réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit dont l'une des composantes visait le renforcement des capacités nationales de politique, de planification, de coordination et de suivi du processus de réintégration.

A ce titre, le Ministère de Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale (MSNRRRS) entama, à partir du mois de septembre 2009, un processus de concertation avec ses partenaires tant nationaux qu'internationaux qui a abouti à l'adoption par le Conseil des Ministres, en sa séance du 18 février 2010, de la stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit.

Un grand nombre de programmes/projets se sont succédé dans le domaine de la réintégration, amenant progressivement un début de stabilisation suivant la procédure de Désarmement, la Démobilisation et Réintégration (DDR) :

- Le Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration (PNDRR) 2004-2008 a permis à ce jour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration de 29 528 combattants adultes au Burundi,
- Les programmes du PNUD visant la réintégration, antérieurs au projet d'appui à la réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit dans les provinces de Cibitoke, Bubanza et Bujumbura Rural, ont contribué à cet objectif.
- Les différents projets financés par le PBF qui ont été lancés lors du premier financement accordé et visaient essentiellement à consolider la paix et à répondre à toute une série de besoins urgents,
- Le nouveau programme de la Banque Mondiale, le Projet d'Urgence de Démobilisation et de Réintégration Transitoire (PDRT) pour la période 2009-2011 qui permettra la réintégration socio-économique de 6 506 anciens combattants, comprenant notamment les anciens combattants adultes du Front National de Libération (FNL) et des dissidents du même mouvement, ainsi que

1 228 anciens combattants démobilisés dans le cadre du PNDRR 2004-2008 mais pas encore réintégrés.

Cependant, le plan d'action de la réintégration durable du Gouvernement vient de mettre en évidence l'énormité du défi eu égard aux ressources à mobiliser (263 426 714 dollars US). La contribution des Nations Unies dans le cadre de la stratégie intégrée ne sera que très partielle. Le financement sollicité du Fonds de Consolidation de la Paix à travers ce nouveau programme vient donc à point nommé à deux titres parce qu'il répond à un besoin identifié et qu'on attend qu'il soit catalytique.

En effet, les crises successives ont entraîné le déplacement de plus de 800 000 réfugiés dans les pays voisins. Elles ont également causé le déplacement de plus de 400 000 personnes à l'intérieur du pays. Ces crises ont en outre rendu inopérants des secteurs entiers de l'économie tels que l'agriculture, l'artisanat, la pêche et l'élevage. Les infrastructures communautaires de base, notamment les routes, les pistes rurales, les écoles et les centres de santé, ont été détruites et le tissu social entamé.

Cependant, le pays a fourni depuis quelques années un remarquable effort de stabilisation post-conflit. De 2002 à fin août 2009, 500 289 réfugiés Burundais ont été rapatriés, dont 97% d'entre eux de Tanzanie. Les rapatriés sont retournés principalement dans les provinces du sud, de l'est et du nord du pays et c'est donc là qu'a porté l'essentiel de l'aide à la réinstallation, tant budgétairement que par le nombre d'acteurs présents. Le retour des réfugiés de la République Démocratique du Congo (RDC) suivant une convention tripartite signée entre le Burundi, la RDC et le HCR a commencé en octobre 2010 avec 3600 Burundais venant de la RDC et 1093 Congolais dans le sens inverse. Le processus de rapatriement continuera en 2011.

Ce nouveau programme intègre d'une part les actions clés qui ont été identifiées dans la Stratégie nationale de réintégration qui vient d'être adoptée par le Gouvernement et d'autre part renforce les autres actions en cours ou déjà menées dans le domaine de la réintégration. Les actions du programme viennent apporter les dividendes de la paix après une série de scrutins électoraux (élections communales, présidentielles, législatives et collinaires de mars à septembre 2010). Ces actions vont sans doute atténuer les sources de tensions. Le programme se rapporte à toute une gamme d'approche, de processus et de transformation des Rapatriés, Démobilisés et Ex-Combattants (RDExC) et de la population d'accueil. Ces actions portent sur:

- La relance de la production agricole et l'entrepreneuriat local dans les communautés ainsi que le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- Le renforcement de la cohésion et le dialogue social à travers des activités à Haute Intensité de Mains d'œuvre (HIMO) et/ou socioculturelles ;
- Le renforcement des capacités des structures au niveau national et local pour mieux répondre aux besoins des RDExC à travers des formations et d'autres programmes d'appuis ;
- L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et au logement.

Ce programme s'inscrit également dans la dynamique de la transition des programmes d'urgence vers des programmes de développement. Avec le rétablissement de la sécurité sur tout le territoire, les rapatriés, les déplacés et les anciens combattants ont regagné leurs communautés d'origine. Il est nécessaire de les accompagner à travers des programmes de réintégration socio-économiques adéquats.

2. Evaluation technique des propositions par l'équipe d'experts au Comité de Pilotage

Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition faite sur la base des critères suivants:

<i>Critères absolus pour l'acceptation du projet</i>		
(1)	Le Programme répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix et facilitera des améliorations à long terme	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(2)	Le Programme évite le double emploi et/ou le chevauchement avec des activités menées par d'autres acteurs	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(3)	Le programme implique des acteurs et/ou institutions qui ont un rôle réel ou potentiel dans la consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(4)	Les résultats attendus et l'impact du projet s'inscrivent dans une dynamique de durabilité	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(5)	Les risques liés à l'exécution du programme sont d'un niveau acceptable.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(6)	Les liens entre les résultats et le budget sont cohérents	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Critères additionnels pour l'examen du projet</i>		
(7)	Le programme cible ou implique des bénéficiaires sur lesquels la consolidation de la paix a un impact	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(8)	Le programme s'inspire des expériences existantes au Burundi ou dans la sous région.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(9)	Le programme vise à construire ou renforcer des capacités et/ou initiatives locales/nationales de consolidation de la paix.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(10)	Les structures Gouvernementales et/ou autres entités de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Programme et de produire les résultats attendus dans les délais.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(11)	Les bénéficiaires ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du programme.	1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(12)	Le programme prévoit la participation des bénéficiaires dans sa mise en œuvre et dans son évaluation	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(13)	Le programme peut être exécuté dans les 3 ans et atteindre les résultats attendus	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(14)	Le programme prend en compte les préoccupations transversales tels que le genre, le VIH/SIDA, l'environnement.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>

Capacité de mise en œuvre du Programme

	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
<i>Engagements estimés (\$)</i>	_____	_____	_____	_____
<i>Décaissements estimés (\$)</i>	_____	_____	_____	_____
<input checked="" type="checkbox"/> Programme approuvé par le Ministère responsable				

Madame Immaculée NAHAYO,

Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Le _____ (date)

3. Examen administratif par l'équipe d'experts au Comité de Pilotage

1.1 Vérifier le contenu du format de proposition de Programme

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Page de garde (première page) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Cadre logique de travail | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Justification du Programme | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Arrangements de gestion du Programme | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Analyse des risques et hypothèses | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Budget | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Rapport(s) Final et/ou Périodiques (pour financement additionnel uniquement) | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
|
 | |
| <input type="checkbox"/> Frais de Gestion | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

Faire une évaluation/commentaire concis(e) basée sur:

- La possibilité réelle d'une mise en œuvre sur 3 ans*

Les structures Gouvernementales, les Agences des Nations Unis ainsi que les autres partenaires de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Programme et de produire les résultats attendus dans les délais.

- Frais de soutien indirect des agences*

7%

- Examen général de la présentation du Programme*

Recommandations

Le groupe des Experts recommande l'approbation du programme

4. Décision du Comité de Pilotage du FCP pour le Burundi

- Approuvé pour un budget total de US\$.....
- Approuvé avec modifications/conditions
- Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence
- Reporté
- Rejeté

Motif/Remarques

S.E. Madame Karin LANDGREEN, RSSG

Monsieur Pamphile MUDEREGA, Secrétaire CPC

Co-Présidente du Comité de Pilotage

Co-Président a.i du Comité de Pilotage

.....

Signature

Signature

Date

Date

5. Action prise par le Coordonnateur Exécutif du Bureau du Fonds fiduciaire pour la Consolidation de la Paix à New York (MDTF)

- Programme en conformité avec les dispositions des memoranda d'entente entre les Nations Unies - PNUD, PNUD - Agences participantes des Nations Unies ; et en conformité avec la lettre d'entente avec les donateurs (le cas échéant)

Coordonnateur exécutif du Bureau MDTF, NEW YORK

.....

.....



FONDS FIDUCIAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

Entité(s) des Nations Unies participante(s) :	Ministère ou autre Entité Nationale :
Responsable du Programme Nom : Adresse : Téléphone : E-mail :	Président du groupe d'experts Nom : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Adresse : Téléphone : 77 751 951 / 22 22 33 30 E-mail : nahaado@gmail.com
Description du Programme Le présent programme s'inscrit dans la suite des activités de réintégration du programme intégré (UNDAF+) et les compléments utiles en prolongeant les expériences pilotes (dont le projet P3P) qui visent à une réintégration durable des personnes affectées par le conflit (Réfugiés, Déplacés et Ex-Combattants - RDExC) en mettant l'accent sur sa dimension socio-économique et en soulignant les aspects de genre, d'environnement et de gouvernance. Le programme vise ainsi la relance de la production agricole et de l'entrepreneuriat local dans les communautés et par là au renforcement de la sécurité alimentaire. Pour y parvenir, il agit également sur le renforcement de la cohésion et le dialogue social au travers d'activités de travaux communautaires (service de reconstruction	Zone d'intervention: Bubanza, Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Bururi, Cibitoke Coût total du Programme: USD 24 084 423 Fonds de Consolidation de la Paix : USD 24 084 423 Contribution du Gouvernement : Autres : Total : Reste à mobiliser :

communautaire, etc.) et socioculturelles, il renforce les capacités des structures administratives de coordination au niveau national et local et il vise l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et au logement. Le programme est mis en œuvre par les Nations-Unies (différentes Agences), en partenariat et sous la tutelle des ministères burundais concernés. La structure de coordination s'intègre dans le cadre déjà existant du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui a fusionné avec le Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix (CSCP).

Durée du Programme : 3 ans

Résultat stratégique : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la réintégration durable.

Résultats du programme :

1. La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour fournir des services de qualité.
2. Les communautés, y compris les RDExC et autres populations vulnérables ont un accès équitable aux services sociaux de base et au logement et, à terme, elles participent activement à la gestion des services sociaux de base.
3. Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par le conflit et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières.

Date d'examen par le groupe d'experts : Mars 2011

Date d'Approbation par le comité de Pilotage : 02 décembre 2010

II. GROUPE CIBLE ET ZONE GEOGRAPHIQUE :

Ce programme intégré est principalement inspiré par les besoins de réintégration socio-économique des populations affectées par le conflit (RDExC) tel que définis par la Stratégie Nationale de Réintégration des Personnes Affectées par le Conflit dans un cadre de relèvement communautaire. Les populations cibles ont été directement identifiées à l'aide de cette Stratégie.

Ce programme s'assurera de répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables parmi les populations cibles, en particulier les enfants et femmes rapatriés, déplacés et anciens combattants. Par ailleurs, les personnes vulnérables (les enfants non accompagnés ou séparés par le conflit, les chefs de ménages dirigés par des enfants ou des personnes âgées, femmes chefs de ménages, les handicapés de guerres et les victimes de violences sexuelles du fait du conflit) jouiront aussi d'un traitement préférentiel.

Ce programme est concentré sur 5 provinces, à savoir Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Cibitoke, Bubanza et Bururi). Ce choix est motivé par les raisons suivantes :

- Cibitoke, Bubanza et Bujumbura rural sont des provinces à haute concentration d'anciens combattants, en particulier ceux qui n'ont déposé les armes que récemment (FNL). Elles ont été appuyées dans le cadre du projet P3P et d'autres programmes mais toutes les communes n'ont pas été couvertes. Les besoins restent très importants et, comme le démontrent les récentes violences, la région reste fragile. La province de Cibitoke est particulièrement importante parce qu'elle constitue une province de grand retour des rapatriés venant de la RDC. Une bonne réintégration est un préalable nécessaire pour éviter de nouveaux conflits.
- Bujumbura Mairie constitue une province particulière, la seule à être véritablement urbaine dans le pays, elle a été peu appuyée au niveau des RDExC, malgré leur forte présence. Les appuis pour les RDExC étaient plus accentués sur les activités agricoles et les autres provinces avaient des besoins plus grands que la province de Bujumbura Mairie.
- La province de Bururi est une province complexe, souvent problématique, on y trouve de fortes populations de rapatriés mais aussi un effectif important de démobilisés et d'adultes associés. La province est couverte par les projets de Villages Ruraux Intégrés (VRI) ; le programme se concentrera sur les RDExC n'ayant pas bénéficié de l'appui VRI. La province de Bururi, au même titre que celle de Cibitoke, devrait être une province de grand retour des rapatriés burundais rentrant de RDC.

Province	Population	Déplacés	Rapatriés	Adultes Associés	Démobilisés	Expulsés	Total
1 Bubanza	348 188	27 632	1 949	1 736	1 987	32	33 336
2 Bujumbura Rural	565 070	5 115	5 140	1 096	801	63	12 215
3 Cibitoke	460 626	768	4 026	1 437	1 044	34	7 309
4 Bururi	570 929	822	28 984	934	3 102	288	34 130
5 Bujumbura mairie	475 462	-	7 598	1 213	3 242	-	12 053
Total	1 944 813	34 337	47 697	6 416	10 176	417	99043

Source : Stratégie Nationale de Réintégration des Personnes Affectées par le Conflit, mai 2010.

III. PARTICIPATION ET PARTENARIAT DE MISE EN ŒUVRE :

La gestion d'un programme nécessite une forte participation des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre dès la conception jusqu'à la clôture. L'élaboration de ce programme a fait appel aux partenaires qui ont un contact direct avec les communautés à la base, notamment les Ministères, les associations locales ainsi que les Agences des Nations Unies, ayant une contribution substantielle dans la réintégration. Ce processus participatif de tous les partenaires sera renforcé au cours des phases suivantes du cycle du programme.

Le programme sera mise en œuvre dans un cadre de partenariat Gouvernement – Système des Nations Unies. Au niveau du Gouvernement, le Ministère de la Solidarité Nationale des Droits de la Personne Humaine et du Genre sera le chef de file des partenaires gouvernementaux, tandis que pour le SNU le chef de file sera le Chef de Mission, Représentant du Secrétaire général des Nations Unies.

Les Agences qui participeront à ce programme sont : UNHCR, UNICEF, PNUD, FAO, UNIFEM, OMS, UNFPA et BIT. Le cadre de résultats ainsi que le plan d'action annuel en annexe fournissent les indications quant à la répartition des tâches entre agences des Nations Unies de mise en œuvre.

Les ministères suivants auront un rôle essentiel à jouer :

Ministère de la Solidarité Nationale des Droits de la Personne Humaine et du Genre	En tant que Ministère de tutelle de la Stratégie Nationale et ministère chargé de la réintégration.
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Au vu de l'importance cruciale des questions de nature agricole et d'élevage pour la réintégration socio-économique des RDExC
Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation	Au vu de l'importance de la formation professionnelle et de l'alphabétisation des groupes-cibles. Les RDExC rencontrent des problèmes très particuliers et importants en matière d'éducation et de mise à niveau.
Ministère du Plan et du Développement Communal	En vertu du rôle clé des communes (dont les CCDC) dans le processus de réintégration Pour les questions de planification
Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	En raison de la gestion des questions des terres et des aménagements à faire
Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement	En raison de l'importance du recours à des techniques HIMO
Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA	Pour les questions de santé
Ministère de l'Intérieur	Pour les questions de coordination au niveau provincial
Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme.	Pour les questions relatives aux AGR
Ministère de la Jeunesse, des sports et de la culture	Pour les questions relatives à la jeunesse

IV. ANALYSE DE LA SITUATION :

Le Burundi est un pays post-conflit qui se trouve actuellement dans une situation d'extrême pauvreté structurelle et qui subit une pression démographique très importante. Le pays est organisé en 17 provinces qui sont à leur tour divisées en 129 communes et 2 638 collines. Le Burundi occupe la 174^{ème} place au classement de l'Indice de Développement Humain (PNUD, 2009).

Depuis 1972, des crises successives ont fait plus de 300 000 victimes et entraîné le déplacement de plus de 800 000 réfugiés dans les pays voisins. Elles ont également causé le déplacement de plus de 400 000 personnes à l'intérieur du pays. Ces événements ont engendré de graves perturbations au sein de la communauté. Les indicateurs de santé (en particulier la pandémie VIH/SIDA), d'approvisionnement en eau et d'éducation des populations reflètent une situation profondément dégradée. Ces crises ont en outre rendu inopérants des secteurs entiers de l'économie tels que l'agriculture, l'artisanat, la pêche et l'élevage. Les activités commerciales et artisanales ainsi que le petit entrepreneuriat ont été paralysés, réduisant les capacités des populations à subvenir à leurs besoins. Les infrastructures communautaires de base (routes, pistes rurales, écoles, centres de santé) ont été détruites. De plus, les périodes de conflit ont fortement entamé le tissu social et affaibli les mécanismes traditionnels de résolution pacifique des conflits.

Cependant, le pays a fourni depuis quelques années un remarquable effort de stabilisation post-conflit. De 2002 à fin août 2009, 500 289 réfugiés burundais ont été rapatriés, dont 97% de Tanzanie. Les rapatriés sont retournés principalement dans les provinces du sud, de l'est et du nord du pays. C'est donc dans ces régions que s'est concentrée l'essentiel de l'aide à la réinstallation, tant budgétairement que par le nombre d'acteurs présents.

Le Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration (PNDRR) pour la période 2004-2008 a permis à ce jour le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 29 528 combattants adultes au Burundi. Toutefois la démobilisation, réinsertion et réintégration des anciens combattants du FNL-D/FNL, issus d'un processus de paix plus récent n'a pas été prise en compte dans le PNDRR, et elles doivent encore être effectuées, principalement dans les provinces de Cibitoke, Bubanza et Bujumbura rural. Le nouveau programme de la Banque Mondiale, le Projet d'Urgence de Démobilisation et de Réintégration Transitoire (PDRT) pour la période 2009-2011, permettra la réintégration socio-économique de 6 506 anciens combattants, comprenant notamment les anciens combattants adultes du Front National de Libération (FLN) et ses dissidents, ainsi que 1 228 anciens combattants démobilisés dans le cadre du PNDRR au cours de la période 2004-2008 mais n'ayant pas encore été réintégrés. De plus, le PDRT permettra la réintégration de 626 enfants soldats (EAGAs). Par ailleurs, 10 186 personnes considérées comme des adultes associés au mouvement n'entrant dans aucune des catégories du processus DDR, y compris le programme de la Banque Mondiale, ont toutefois été prises en considération dans le présent programme intégré. En somme, il s'agira donc de continuer à réintégrer économiquement plus de 18 000 anciens combattants supplémentaires.

Selon une étude réalisée par le MSNRRRS en mai 2009, on compte 157 167 personnes déplacées au Burundi, dont la plupart vivent dans des sites de déplacés. Une stabilisation définitive de ces populations qui pour la plupart n'entendent pas ou ne peuvent pas, pour diverses raisons, retourner sur leurs collines d'origine apparaît comme un élément essentiel d'un processus de réintégration socio-économique. La plupart de ces déplacés vivent dans des zones non aménagées, souvent insalubres et ont également des

besoins importants en termes d'abris, de services sociaux de base ainsi que de réintégration socio-économique.

Le programme intégré se concentrera sur la réintégration socio-économique des trois groupes de populations susmentionnés : rapatriés, déplacés et anciens combattants (abrégés RDExC). Géographiquement, le programme sera focalisé dans les 5 provinces convenues.

Les besoins des personnes rapatriées, déplacées et des anciens combattants (RDExC) peuvent être résumés comme suit :

- 6.1 Accès à la terre :** de façon générale, sachant que plus de 90% de la population burundaise dépend de l'accès à la terre pour sa subsistance et ses revenus, l'arrivée des rapatriés a entraîné une pression supplémentaire sur le sol. Beaucoup de rapatriés qui étaient exilés depuis 1972 n'ont plus de terre ou de relations sur leurs communes d'origine. Pour eux, l'accès à la terre est donc plus qu'essentiel. Le Gouvernement a répondu à cette demande en mettant sur pied la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB), pour résoudre les conflits fonciers relatifs à ces retours. Cette juridiction avait enregistré à fin 2008 10 452 cas de conflits fonciers - principalement liés aux rapatriés de 1972 - dont environ 2 200 ont été résolus. Le programme intégré portera un appui substantiel à la CNTB et autres institutions de résolution pacifique des conflits fonciers.
- 6.2 Accès à des sources de revenus :** le retour de 500 289 réfugiés a également exercé une très forte pression sur les possibilités d'accès à des sources de revenus ou d'emploi, dans un pays déjà massivement touché par le chômage. Comme il s'agit là du moyen le plus central et approprié pour assurer une réintégration à long terme, tout doit donc être mis en œuvre afin que les populations à réintégrer puissent avoir accès aux opportunités de revenus ou d'emplois offertes par le marché local, provincial ou transfrontalier. Il s'agira notamment d'activités agricoles (en grande partie) et non agricoles. Un succès dans ce domaine passe nécessairement par un renforcement substantiel du rôle et des capacités des entrepreneurs locaux (micro, petite ou moyenne entreprise) pour avoir une meilleure participation dans les chaînes de valeur. Le programme intégré focalise donc une large part de ses interventions sur ce domaine. De plus, des opportunités de création de partenariats public-privé pour la fourniture de services de base seront explorées. Le programme intégré s'appuiera sur les plans de développement communaux pour mettre en place des activités à haute intensité de main d'œuvre et favoriser la formation professionnelle des RDExC ainsi que le micro-entreprenariat.
- 6.3 Réintégration sociale :** Les RDExC ont des besoins importants en matière de cohésion sociale (rétablissement des liens interpersonnels et sociaux dans le nouveau lieu de résidence ou de retour), de résolution de conflits juridiques (fonciers et autres), et de réconciliation interpersonnelle (rétablissement des liens de confiance avec des individus particuliers après certains événements de violence).
- 6.4 Sécurité :** La continuation des activités de désarmement de la population civile est nécessaire pour rétablir des conditions de sécurité suffisantes permettant la réintégration socio-économique de...
- 6.5 Renforcement des structures locales :** Rien ne peut être réalisé sans un renforcement substantiel des structures locales et des communautés, afin qu'elles soient en mesure de planifier, coordonner et assurer le suivi de la réponse en réintégration. Cela impose en particulier un renforcement au niveau de la commune (en particulier des Comités communaux de développement communautaire), qui apparaît comme la cheville ouvrière de la réintégration, mais également au niveau des structures communautaires collinaires. De plus, un soutien devra

être apporté à des organes spécifiques tels que la CNTB ou les Comités locaux inclusifs de bonne gouvernance. En outre, ces actions de soutien devront s'inscrire dans le processus de décentralisation actuellement en cours au Burundi.

Par ailleurs, les RDExC sont confrontés, au même titre que l'ensemble de la population des 5 provinces ciblées par le programme, à **d'importants problèmes d'accès aux services sociaux de base**. Notamment, les structures de services sociaux de base doivent faire face dans ces provinces à une surcharge notable du fait de l'arrivée des groupes cibles à rapatrier.

1. **Santé** : La situation en matière de *santé et de la nutrition* de la population est caractérisée par une forte mortalité infanto-juvénile (180 décès pour 1 000 naissances), infantile (108 décès pour 1 000 naissances vivantes) et maternelle (615 décès pour 100 000 naissances vivantes). Quarante pour cent des décès chez les enfants de moins de 5 ans, surviennent dans la période néonatale (0 à 28 jours). Les causes directes de la mortalité infantile et infanto-juvénile sont le paludisme (48 % des décès des enfants de 1 à 59 mois en milieu sanitaire), la malnutrition, les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques. Les causes directes de la mortalité maternelle sont les hémorragies, particulièrement du post-partum et les infections.

Les facteurs qui contribuent à ces fortes mortalités sont notamment (1) le faible accès des populations aux services de santé de qualité (1 hôpital pour 146 090 habitants et 1 centre de santé pour 14 216 habitants), (2) la persistance de pratiques d'hygiène inappropriées, d'assainissement et de nutrition familiales et communautaires (3) l'insécurité alimentaire¹ et la persistance d'un taux élevé de prévalence du VIH (3,6 % dans la population de 15 ans et plus en 2007), (4) le faible accès à l'information, (5) les barrières culturelles et (6) le faible recours aux services malgré la gratuité pour des soins pour les enfants de moins de cinq ans et ceux relatifs aux accouchements dans les structures de soins publiques et assimilées² suite au décret présidentiel portant sur la subvention desdits soins. Enfin, en ce qui concerne la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, malgré les efforts déjà fournis, le poids de la culture, la participation non effective de l'homme (notamment dans la PTME) ainsi que l'inaccessibilité aux services de dépistage du VIH constituent des contraintes majeures de nature à freiner les progrès³.

2. **Éducation** : la suppression des frais de scolarité pour l'école primaire en 2005/2006 a conduit à une augmentation du taux net de scolarisation de 59% pour ladite période et de 84,6 en 2007/8, ainsi qu'à un accroissement du taux d'inscription brut qui est passé de 81% à 122,7% au cours de la même période. Un grand nombre d'enfants qui avaient l'âge de la scolarisation obligatoire et avaient abandonné leurs études pendant la guerre ont particulièrement bénéficié de cette mesure. Cependant, l'amélioration de l'accès à l'éducation entraîne d'autres défis quant à la qualité de l'éducation primaire, tels que le manque d'enseignants qualifiés et de matériaux pédagogiques, l'inadéquation des infrastructures scolaires, le surpeuplement des salles de classe (86 enfants par classe) et le temps d'enseignement réduit (3 heures et demie par jour). Ceci a entraîné un accroissement d'une part du taux de redoublement, qui est passé de 29,5% en 2000/1 à 36,6% en 2007/8, d'autre part du taux d'abandon qui est passé à 4,9% en 2007/8. Les groupes vulnérables

¹ En effet, 46% des enfants de moins de 5 ans sont chroniquement mal nourris et 35% souffrent d'un retard de croissance.

² Relevons cependant que le pourcentage d'accouchements ayant lieu dans les établissements sanitaires a augmenté de 22,9% en 2005 à 56,3% en 2008.

³ Le taux de séroprévalence globale du VIH/SIDA est passé de 3,2 % en 2002 à 2,97 % en 2007 selon le rapport de l'Enquête 2007. Les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus touchés particulièrement de sexe féminin (le taux de prévalence globale est passé de 2,5% en 2002 à 3,1% en 2007).

et les filles les plus âgées, notamment en raison des grossesses non désirées ont été particulièrement affectés. Enfin, il subsiste des disparités significatives en termes géographiques et de genre.

3. **Eau, hygiène et assainissement** : seulement 69% de la population ont accès à l'eau potable et 32% aux services d'assainissement (MICS 2005). Ce faible accès à l'eau potable et aux services d'assainissement contribuent à la persistance des maladies transmissibles, en particulier celles liées à l'eau et à la malnutrition.

Il est important de préciser à ce stade que de nombreuses interventions du programme intégré portent sur les **populations résidentes dans des villages ruraux intégrés** (VRI). En effet, le Gouvernement s'est lancé depuis quelques années dans une politique d'établissement de VRI, qui répond à l'objectif d'urgence de réintégration des personnes rapatriées ou déplacées qui se trouvent « sans terre ni référence ». Cette politique répond aussi à l'objectif à plus long terme de concentrer les habitations dans des zones traditionnellement dispersées et d'encourager l'établissement de centres de développement dans les zones rurales autour d'un habitat regroupé. Le processus de villagisation correspond donc à certains des objectifs importants recherchés par le programme.

Enfin, il convient de conclure cet exposé de la situation générale en rappelant l'extrême importance de la réintégration socio-économique des populations affectées par le conflit, en particulier les RDExC, pour la **consolidation de la paix**, indispensable pour l'avenir du Burundi. En effet, il s'agit là de l'objectif essentiel recherché par la mise en œuvre de ce programme intégré.

V. PROGRAMME PROPOSE ET STRATEGIES

L'objectif du programme proposé est de soutenir la poursuite de la consolidation de la paix par le développement d'interventions catalytiques et novatrices pour répondre aux besoins de la communauté en vue d'un développement durable et autogéré. Un accent particulier sera mis sur les groupes susmentionnés : les anciens combattants, les rapatriés et les personnes déplacées et autres vulnérables afin de créer un accès équitables aux services et aux ressources et de maintenir les avantages de la paix pour tous les membres des ces différentes communautés. Le Gouvernement du Burundi - notamment dans le discours d'investiture du Président - a récemment identifié des secteurs clés pour le pays qui ont servi à guider les interventions proposées dans ce document : le tourisme, l'agriculture, le développement des infrastructures ou encore la production d'énergie. Une visite d'évaluation au début du mois d'août 2010 du bureau de PBSO a identifié les éléments d'une deuxième phase de soutien au pays, qui met l'accent sur le développement d'interventions novatrices catalysant les processus de développement et leurs résultats tout en ayant un impact immédiat sur les vies et les moyens de subsistance des personnes affectés par le conflit. Certains domaines particuliers ont été ainsi identifiés : la restauration de l'environnement, le renforcement de la capacité du Gouvernement à fournir des biens et des services d'une manière transparente et responsable (*redevabilité*) ainsi que le soutien socio-économique à la réinsertion des femmes et des jeunes.

Le programme proposé s'articulera sur trois axes principaux expliqués ci-après:

1. renforcer la capacité de coordination, planification, mise en œuvre et de suivi de la réinsertion socio-économique / les interventions de développement du Gouvernement,
2. améliorer l'accès et la qualité des services sociaux de base : eau et assainissement, habitation, etc.
3. contribuer à la création d'emplois par l'intervention dans les secteurs agricoles et non-agricoles.

Les interventions du programme seront élaborées pour refléter une bonne intégration des trois éléments principaux dans la zone géographique d'action ; des partenariats public-privé seront développés et des synergies seront recherchées avec les programmes et projets gouvernementaux existants. L'approche de

développement économique local sera élaborée en accord avec les programmes conçus par le système de Nations-Unies (Tracks A, B, C), le PNUD⁴, le BIT, la FAO et l'UNIFEM et sur la base du profil socio-économique des bénéficiaires et des opportunités d'emploi. Les réponses (1) traditionnelles telles que la distribution de semences, d'outils et d'autres moyens de subsistance et (2) plus nouvelles telles que l'approche création rapide d'emploi temporaire / Services de Reconstruction Communautaire (anciennement travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO)) favorisant la cohésion sociale, la cohabitation et la capitalisation, seront utilisées afin d'encourager les population à agir par le biais de la redynamisation et de la promotion des associations, des groupes ou des coopératives. L'idée est de renforcer les emplois agricoles et de créer de l'emploi dans le secteur des petites entreprises grâce à l'amélioration de la chaîne de valeurs et au développement de sous-secteurs. Les interventions seront conçues et gérées de manière à construire un modèle de développement intégré qui sera utilisé pour mobiliser un soutien financier plus important et influencer l'orientation, la nature et la portée du CSLP-II et des autres programmes et politiques du Gouvernement. Le projet encouragera la promotion et le renforcement des capacités des organisations de citoyens de développer des liens et des alliances avec d'autres groupes pour influencer les programmes et les politiques gouvernementales qui répondent aux besoins de développement et de réinsertion de la population et qui rendent responsables les acteurs gouvernementaux et le secteur privé. Enfin, l'accent sera mis sur le renforcement de la capacité du Gouvernement à tous les niveaux pour que soient offerts des services sociaux de qualité et en quantité, le tout d'une manière transparente et responsable, en particulier en matière de coordination et gestion des interventions de développement faisant intervenir plusieurs ministères et secteurs économiques et sociaux.

Stratégie par axe :

Le premier axe vise à appuyer les autorités compétentes en matière de réintégration, c'est-à-dire principalement le Gouvernement et les administrations locales, afin qu'elles soient à même de superviser la mise en place du reste du programme en reflétant les réalités du terrain. L'objectif est qu'ils puissent prendre leurs responsabilités pleines et entières en matière de réintégration. Rappelons que ce programme est tout entier dédié à l'appui de la stratégie de réintégration socio-économique définie par le Gouvernement (voir parties 2 et 7 de ce document).

L'accent est mis sur la formation (analyse stratégique, préparation de *policy briefs*, etc.) et l'appui matériel (fonctionnement, transports, etc.) aux structures de coordination déjà existantes que sont le *groupe sectoriel de relèvement communautaire* et les mécanismes de relation entre ministères. L'objectif est, à terme, de disposer d'une cellule stratégique (le secrétariat) au MSNDPHG à même d'analyser la situation et de guider le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers dans leurs projets et politiques. Le succès du programme passera notamment par la création et la gestion dynamique (dans le temps) d'une base de données des populations cibles bénéficiaires sur le modèle de ce qui a déjà été fait par le programme P3P.

Les niveaux centraux et périphériques (structures décentralisées que sont la commune et la province) ont également besoin d'améliorer leur visibilité auprès du grand public qui connaît mal les missions et les services du Ministère et de la Stratégie Nationale de Réintégration, cela sera fait par une campagne qui appuiera la diffusion d'une version en kirundi de la stratégie nationale et des séances d'information, notamment des activités socioculturelles et sportives. Ces campagnes de sensibilisation devraient permettre de concevoir une vraie approche participative et communautaire des populations cibles et vont permettre une meilleure appropriation du programme par l'ensemble de la population.

La terre, comme il l'a été souligné dans la partie « analyse de la situation », est un élément crucial pour la stabilité du pays ce qui justifie l'effort qui sera consacré au renforcement et à la décentralisation de la

⁴ Soit *track A* « stabilisation des conditions de vie à travers la génération de revenus (AGR) et la création d'emploi d'urgence », *track B* « relèvement économique local pour les opportunités d'emplois et la réintégration » et *track C*, « création d'emploi durable, emploi décent et croissance économique inclusive » qui constituent le cadre du *UN system-wide Policy Paper for "Employment Creation, Income Generation and Reintegration in Post-Conflict Settings."* 2009.

Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB), l'agence du Gouvernement chargée de juguler les contentieux fonciers. L'arrivée massive des réfugiés congolais rend cette action d'autant plus nécessaire. L'assistance apportée dans ce contexte aura également des répercussions sur l'action du Gouvernement notamment dans la mise en œuvre des mesures en cours, en particulier la *Lettre sur la Politique Foncière* et l'adoption du projet de nouveau Code foncier qui a été soumis au Parlement à cet effet. Enfin, dans le cadre de l'effet 1, le Groupe de Travail sur les Personnes Déplacées Internes (GTPDI), créé en novembre 2010 et rassemblant les acteurs au niveau national (Gouvernement, agences du SNU, ONG – sous la tutelle du MSNDPHG), sera renforcé au niveau de ses activités, incluant un profilage complet des habitants et des sites de déplacés à travers le pays afin de développer des solutions adéquates et durables. Ces solutions passeront également par un plaidoyer pour la ratification de la Convention de Kampala et par une proposition de projet de loi sur les droits des personnes déplacées internes.

Le deuxième axe vise à améliorer les conditions de vie et d'hébergement des RDExC qui, comme précédemment souligné, vivent souvent dans des conditions déplorable. L'accent est mis sur les infrastructures de base que sont l'eau⁵ et les habitations, les infrastructures de santé et d'éducation étant bien souvent déjà couvertes par d'autres programmes et projets spécifiques. L'approche choisie en ce qui concerne l'eau passera par une évaluation participative des besoins de la population afin d'adapter l'action de réhabilitation et d'extension des structures existantes. Dans une optique de pérennisation des structures et du matériel, la mise en place de comité de gestion des points d'eau sera organisée au sein des communautés en insistant sur l'aspect genre et sur la représentation des femmes. Les régies communales de l'eau (RCE) seront renforcées et participeront au ciblage des travaux à exécuter ainsi qu'à la gestion et à l'encadrement des comités de point d'eau. A nouveau les acquis du projet P3P serviront de modèle. L'intégration durable et pacifique des rapatriés passera aussi par la construction d'abris et la préservation de l'environnement. L'objectif dans le cadre de ce projet est de construire 2 000 abris suivant les standards du Guide Habitat développés par le HCR et ses partenaires. Pour les PDI, des mesures seront également prises sous la supervision du PNUD avec la construction par les PDI elles-mêmes de 1 500 maisons sur les collines. En ce qui concerne les questions relatives à l'environnement, l'objectif est de reboiser les espaces publics dans les zones d'approvisionnement des fournisseurs de perches et de distribuer des plans fruitiers et forestiers aux familles bénéficiaires. Ces besoins sont déterminés conjointement avec la Direction Générale des Forêts et de l'Environnement - identification des sites, achat des semences et préparation des pépinières.

Le troisième axe est le plus important en terme financier. Il vise la réintégration économique et est par là un catalyseur de toute la réintégration (voir début de ce document et schémas en annexe).

Développer les capacités et lier les producteurs au marché sont des éléments déterminants pour une intervention alliant l'aide humanitaire au développement durable. Les activités de marché se baseront sur les projets identifiés par les associations nées des interventions du Service de Reconstruction Communautaire⁶ (SRC) et par les associations qui se focalisent pour le moment sur l'agriculture et le petit

⁵ Le Burundi est loin de la réalisation de l'OMD numéro 4 (accès en eau potable), puisque 36% de la population n'ont toujours pas accès à une source d'eau potable aménagée.

⁶ L'idée essentielle et novatrice du processus, comme cela a été démontré par le programme P3P, est de générer une épargne durant ces travaux. Un tiers de la somme gagnée journalièrement est ainsi transférée automatiquement sur un compte ouvert au nom du travailleur. A la fin du travail, celui-ci ou celle-ci (les travaux de type création rapide d'emploi temporaire /SRC incluent toujours une forte proportion de femmes et au moins 30% de non RDExC) dispose donc d'une certaine épargne. Cette épargne, il peut choisir de l'investir, avec d'autres bénéficiaires du programme, dans un projet qu'ils ou elles auront construit ensemble avec l'appui du programme. Les investissements des groupements de RDExC sont multipliés par trois par le programme et sont accompagnés (plan de business, étude du type de projet), en essayant de guider vers des filières jugées prometteuses. Ainsi, en fournissant des incitations à l'épargne et à l'investissement, le programme incite à la mise en place de nouvelles associations et va permettre de démultiplier les sommes investies au départ. L'effet multiplicateur est énorme et les premières expériences menées dans le cadre du projet P3P extrêmement prometteuses (avec des gens qui placent toute leur épargne dans de

bétail. L'expérience du projet P3P et l'évolution du contexte économique burundais a révélé des aires d'intervention possibles dans lesquelles ce projet investira, notamment la transformation agro-alimentaire et l'emballage, le marché du poulet et du porc. Un expert en développement de business sera engagé afin d'apporter l'appui nécessaire pour rendre ces interventions économiquement viables et permettre la création de revenus et de richesses. L'expertise sur le genre au niveau du marché permettra de s'assurer que les femmes et les jeunes soient en mesure de bénéficier de la série de marchés que le projet va développer.

Dans le cadre de ce projet, des séminaires avec les RDExC seront organisés pour améliorer les connaissances, les capacités et la compréhension des marchés. Des formations dans les filières prometteuses seront également dispensées dans les Centres d'Enseignement des Métiers et dans les Centres de Jeunes (8) réhabilités. La seconde partie du volet formation dans les filières-clefs s'articulera autour de la réinsertion par le travail et de l'apprentissage en entreprise (*on-the-job*), ce qui permettra également de renforcer les entreprises qui accueilleront les apprentis. L'objectif sera également d'améliorer la capacité des gens à conduire leurs propres études de marché dans le futur et à ainsi contribuer à la durabilité des projets. Des rapports sur la situation seront publiés sous différents formats afin d'influencer les décideurs politiques et les partenaires techniques et financiers et de développer une approche de marché dans le cadre du relèvement communautaire.

La mise en place de bourses destinées à des associations porteuses de projets s'inscrit également dans la lignée de la réinsertion par le travail. L'objectif est de déclencher un cercle vertueux et pérenne par l'épargne et l'investissement. La création des associations et leur formation à l'entreprenariat associatif et coopératif et en micro-finance dans le secteur non-agricole et agricole (renforcement organisationnel) sera essentielle afin de garantir la réussite du programme. Il est question d'amener les REDExC et les membres des communautés qui s'engagent volontairement à s'associer, à œuvrer ensemble afin d'initier et de développer sur le long-terme des unités économiques dont la propriété et la gestion seront collectives. Les activités de micro-finance sont indissociables de la mise en place du tissu associatif décrit plus haut. Le fonds permettra notamment aux femmes réunies au sein des groupements mais qui manquent des moyens financiers et matériels ainsi que d'un accompagnement organisationnel, d'accéder aux petits crédits pour le financement d'activités génératrices de revenus. Ce cadre de travail va améliorer l'image et le rôle de la femme dans les ménages et dans la communauté.

La réintégration socio-économique ne pourra cependant se faire que dans un cadre de **sécurité alimentaire** garanti par la diversification agricole et non-agricole. L'évolution du contexte exige une approche adaptée pour une adoption de techniques intensives de production agricole orientée vers le marché. Il est donc nécessaire de trouver une approche qui fasse du bénéficiaire un partenaire actif dans la prise des décisions concernant la transmission du savoir-faire. Le « Champ Ecole Paysan », approche retenue, est un pont entre les interventions d'urgence et les approches de long-terme particulièrement adapté aux situations post-conflit. Pour les ménages habitant dans les provinces densément peuplées et dans les zones périurbaines, une assistance agricole d'urgence pour l'intensification des cultures capables de donner des rendements élevés, telles que le maraîchage et la pomme de terre, permettra de maximiser leur production annuelle sur de petites parcelles. Les personnes sans terre et sans travail rémunéré, dont les jeunes récemment rapatriés et les femmes veuves déplacées dans les zones périurbaines, ont besoin d'être assistées pour l'initiation des activités génératrices de revenus non consommatrices de terres agricoles (AGR) dont les unités de transformations des produits agricoles permettent ainsi facilement de générer des activités non directement agricoles.

Le soutien à la réussite de la réintégration requiert aussi un appui soutenu à la recapitalisation à travers l'élevage. Les principaux objectifs traditionnellement poursuivis sont essentiellement : la constitution d'un capital mobilisable pour subvenir à d'importants besoins financiers (maison, terre, dot, etc.) et la production d'un fumier nécessaire pour la fertilisation des cultures vivrières. Pour l'élevage des

nouveaux projets). Le type d'associations constituées, d'expérience du P3P, inclut aussi bien des RDExC que des non-RDExC, des femmes que des hommes et participe ainsi très fortement à la cohésion sociale.

ruminants, l'approche de « chaîne de solidarité communautaire » sera privilégiée. Il s'agit d'un système de crédit intrants rotatif (bétail, semences et autres) et de gestion commune de l'outillage et matériel agricoles avec remboursement en nature.

Enfin, le programme mettra l'accent sur **la production et la commercialisation** pour créer des emplois durables. L'analyse et le développement des chaînes de valeur sera conduite dans cinq sous-secteurs: le tourisme agricole, les produits laitiers, les céréales, les légumes et l'horticulture, ainsi que le bétail. Un matériel de formation sera développé pour accompagner les formations dispensées aux associations agricoles afin de construire leurs capacités à analyser les opportunités de marchés, identifier et lancer des politiques environnementales et interagir avec d'autres acteurs-clefs en vue de générer davantage de bénéfices.

Une des activités phares du programme consistera à poursuivre les activités du Service de Reconstruction Communautaire (SRC). Les SRC incluent à la fois la génération d'emploi et la construction/production. En ce qui concerne le cas présent, il s'agira avant tout d'infrastructures destinées à la communauté. Le choix des projets à exécuter suivant cette procédure est fait par le Conseil Communal de Développement Communautaire (CCDC) suivant le Plan Communal de Développement Communautaire (PCDC), deux mécanismes établis par le Gouvernement du Burundi. La réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles détruites, sur 1200 hectares aménagés en marais et suivant la même procédure de création rapide d'emploi temporaire par le SRC, contribuera directement à la sécurité alimentaire d'environ 12 000 ménages des provinces Bururi, Bubanza, Bujumbura rural et Cibitoke. De plus, environ 36 000 ménages supplémentaires seront indirectement bénéficiaires de cette action grâce à la réactivation de la micro-économie rurale induite par les activités du projet : main d'œuvre pour la réhabilitation et l'entretien des ouvrages, petit commerce et transport de la production agricole, etc. Des activités de multiplication de semences (riz) et de cultures maraîchères contribueront à la valorisation immédiate des infrastructures aménagées suite à la réhabilitation des écosystèmes à haut potentiel (marais) pour une meilleure gestion de l'eau en zones de forte pression foncière et démographique.

Enfin, le projet veut promouvoir les liens verticaux entre les communautés et les organisations existantes. La Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement au Burundi (CAPAD), sera soutenue afin de créer des liens avec des associations agricoles impliquées dans le projet. Le projet vise à apporter le soutien nécessaire à la CAPAD pour développer des liens pratiques avec des associations promues par le projet au niveau communautaire en se reposant sur le réseau de membres de la CAPAD déjà existant dans les provinces, tout en renforçant ces structures.

L'explication détaillée des activités proposées se trouve en annexe.

I. CADRE DE RESULTATS :

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie								
Effets du Programme	Produits du programme	Ministères responsables	Partenaires de mise en œuvre	Activités	Périodicité des activités et budget (USD)			
					A1	A2	A3	Total
1. La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour fournir des services de qualité.	1.1 La structure de coordination (Groupe Sectoriel Réintégration et Relèvement Communautaire) est renforcée.	MSNDPHG	Secrétariat à la coordination PNUD	1.1.1. Appui au fonctionnement du Secrétariat à la coordination du Groupe Sectoriel relèvement communautaire, rapatriement et réintégration pour: - Matériel - Supervision et suivi - Capacité technique - Formation	100 000	50 000	50 000	200 000
		MSNDPHG	Ministères ONG COMMUNES CCDC PNUD	1.1.2. Appui au Secrétariat et au Ministère pour une coordination interministérielle , pour une réintégration socio-économique durable et plus effective à travers la formation, l'assistance technique, la préparation de «policy briefs» et des visites de terrain	50 000	40 000	30 000	120 000
		MSNDPHG	Consultant PNUD	1.1.3. Constitution d'une base de données pour une gestion décentralisée des RDExC jusqu'au niveau des collines.	25 000	25 000	0	50 000
1. La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une	1.2 Les structures décentralisées, provinciales et communales sont renforcées pour répondre aux besoins de réintégration	MSNDPHG	Consultants PNUD	1.2.1. Elaboration d'un livret de la stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit en kirundi et ateliers de vulgarisation et	68 000	0	0	68 000

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie								
Effets du Programme	Produits du programme	Ministères responsables	Partenaires de mise en œuvre	Activités	Périodicité des activités et budget (USD)			
					A1	A2	A3	Total
planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour fournir des services de qualité (suite).	socio-économique des populations affectées par le conflit et le relèvement communautaire			de diffusion.				
		MSNDPHG	Ministères Système Nations Unies ONGs Communes PNUD	1.2.2. Elaboration d'une série de guides sur les pratiques de réintégration en français et en kirundi.	200 000	0	0	200 000
		MSNDPHG	CNTB ONG HCR	1.2.3. Appuyer la Commission Nationale des Terres et des Autres Biens (CNTB) pour la résolution des conflits fonciers, la gestion et l'analyse des données liées aux litiges fonciers, en tenant compte du code foncier, de la Lettre de politique foncière et d'autres documents de référence	321 000	0	0	321 000
		MSNDPHG	CNTB ONG UNHCR PNUD	1.2.4. Appui aux communautés et à l'administration locale (?) (CCDC, etc.) dans la résolution pacifique des conflits en collaboration avec ACCORD, AFJ et la CNTB	107 000			107 000
1. La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour	1.2 Les structures décentralisées, provinciales et communales sont renforcées pour répondre aux besoins de réintégration socio-économique des populations affectées par le conflit et le relèvement	MSNDPHG	PNUD	1.2.5. Formation des membres des CPD, CCDC sur la planification locale participative	20 000	20 000	20 000	60 000

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie								
Effets du Programme	Produits du programme	Ministères responsables	Partenaires de mise en œuvre	Activités	Périodicité des activités et budget (USD)			
					A1	A2	A3	Total
fournir des services de qualité (suite).	communautaire (suite)							
	1.3 Les Groupes réintégrés vivent progressivement en harmonie avec les communautés d'accueil en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes.	MIN INFO	Media ONG PNUD	1.3.1. Campagne médiatique sur la réintégration, les droits de la personne humaine et la cohabitation pacifique	40 000	40 000	40 000	120 000
		Ministère de la Jeunesse, des sports, et de la culture	ONG PNUD UNFPA	1.3.2. Organisation d'activités socioculturelles autour des thèmes de la réintégration, des droits de la personne humaine et de la cohabitation pacifique	40 000	25 000	25 000	90 000
		Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	ONG PNUD UNFPA	1.3.3. Organiser des activités sportives en faveur des RDExC, surtout des jeunes	40 000	25 000	25 000	90 000
1. La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour fournir des services de qualité (suite).	1.3 Les Groupes réintégrés vivent progressivement en harmonie avec les communautés d'accueil en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes (suite).	MSNDPHG	UNHCR	1.3.4. Appui au Gouvernement pour la réintégration durable des déplacés internes : - faire un <i>mapping</i> sur le thème des « déplacés internes » en vue d'identifier les lacunes	173 000	0	0	173 000
		MSNDPHG	ONG	1.3.4. Appui au Gouvernement pour la réintégration durable des déplacés internes : - étude complémentaire des lacunes constatées, notamment dans le domaine psychosocial - formulation d'un programme	300 000	0	0	300 000
							sous-total	1 899 000

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie								
Effets du Programme	Produits du programme	Ministères responsables	Partenaires de mise en œuvre	Activités	Périodicité des activités et budget (USD)			
					A1	A2	A3	Total
2. Les communautés, y compris les RDExC et autres vulnérables, ont un accès équitable aux services sociaux de base et au logement. Elles participent à la gestion et assurent les services sociaux de base.	2.1 L'accès aux services sociaux de base est assuré pour les RDExC et autres vulnérables (soins de santé primaire accessibles, eaux, hygiène et assainissement effectif, scolarisation accessible et fonctionnelle dans les communautés d'accueil)	MSNDPHG	Commune ONG PNUD	2.1.1 Procéder à une évaluation participative de la situation en matière d'eau et assainissement des communautés ciblées	50 000	0	0	50 000
2. Les communautés, y-compris les RDExC et autres vulnérables, ont un accès équitable aux services sociaux de base et au logement et elles participent à la gestion et assurent les services sociaux de base (suite).	2.1 L'accès aux services sociaux de base est assuré pour les RDExC et autres vulnérables (soins de santé primaire accessibles, eaux, hygiène et assainissement effectif, scolarisation accessible et fonctionnelle dans les communautés d'accueil) (suite)	MSNDPHG	PNUD	2.1.2. Approvisionner en eau potable les communautés ciblées à travers la construction de nouvelles infrastructures hydrauliques : - la réhabilitation d'infrastructures existantes - l'extension de réseaux d'approvisionnement existants et fonctionnels	0	350 000	350 000	700 000
		MSNDPHG	PNUD	2.1.3. Former et fournir du matériel pour la maintenance des points d'eau aux comités de points d'eau dans les communautés ciblées à travers les Régies Communales de l'Eau (RCE)	0	225 000	225 000	450 000

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie								
Effets du Programme	Produits du programme	Ministères responsables	Partenaires de mise en œuvre	Activités	Périodicité des activités et budget (USD)			
					A1	A2	A3	Total
2. Les communautés, y-compris les RDExC et autres vulnérables, ont un accès équitable aux services sociaux de base et au logement et elles participent à la gestion et assurent les services sociaux de base (suite).	2.2 Un logement durable et de qualité est garanti aux RDExC et autres groupes vulnérables.	MSNDPHG	PARESI UNHCR	2.2.1 Appui à la construction des maisons pour le groupe cible (rapatriés de la RDC)	749 000	0	0	749 000
		MSNDPHG	Commune PNUD	2.2.2. Construction de 1 500 maisons par les déplacés internes afin de permettre leur propre retour sur les collines	250 000	400 000	250 000	900 000
							sous-total	2 849 000
3. Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par le conflit et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières.	3.1 Les communautés ont les capacités techniques et financières pour monter des entreprises locales (agricoles et non agricoles) novatrices, génératrices d'emploi et de revenus ayant une valeur ajoutée pour la consolidation de la paix.	MCIT	PNUD	3.1.1. Etudes de marché	250 000	250 000	0	500 000
		MEBSENFPA ⁷	MEMFPA ONG PNUD	3.1.2. Réhabilitation et équipement des Centres d'Enseignement des Métiers suivant les filières identifiées.		200,000	50,000	250,000
3. Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et	3.1 Les communautés ont les capacités techniques et financières pour	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.	Communes PNUD	3.1.3. Réhabilitation et équipement de 8 centres (8 sur 44) pour Jeunes via les activités de création rapide		200 000	200 000	400 000

⁷ Ministère de l'enseignement de base et secondaire de l'enseignement des métiers de la formation professionnelle et de l'alphabétisation

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie								
Effets du Programme	Produits du programme	Ministères responsables	Partenaires de mise en œuvre	Activités	Périodicité des activités et budget (USD)			
					A1	A2	A3	Total
diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières (suite).	monter des entreprises locales (agricoles et non agricoles) novatrices génératrices d'emploi et de revenus ayant une valeur ajoutée pour la consolidation de la paix (suite).		UNFPA	d'emploi temporaire pour des Jeunes (50% jeunes femmes et filles)				
		MEBSENFPA	Centres de Métiers, ONG locales BIT	3.1.4. Appui à l'élaboration des curricula et matériel didactique dans les filières porteuses pour le Centre de Métier	150 000	0	0	150 000
		MEBSENFPA	Centres de Métiers, ONG locales BIT	3.1.5. Appui à la formation de métiers pour 2000 RDExC (filiale courte)	50 000	100 000	50 000	200 000
		MCIT	Chambre de Commerce Entreprises Centre Jeunes ONG PNUD	3.1.6. Identification des PME partenaires pour mettre sur pied un système d'apprentissage	25 000	0	0	25 000
3. Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations	3.1 Les communautés ont les capacités techniques et financières pour monter des entreprises locales (agricoles et non agricoles) novatrices génératrices d'emploi et de revenus ayant	MCIT	Chambre de Commerce Entreprises Centre Jeunes ONG PNUD	3.1.7. Appui aux stages professionnels des RdExC dans les micros et petites entreprises	100 000	150 000	135 000	385 000
		Ministère du Plan	DC CCDC Associations professionnelles	3.1.8. Appui à la création et la structuration de groupements d'épargne dans les activités de	300 000	400 000	300 000	1 000 000

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie								
Effets du Programme	Produits du programme	Ministères responsables	Partenaires de mise en œuvre	Activités	Périodicité des activités et budget (USD)			
					A1	A2	A3	Total
affectées par la crise et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières (suite).	une valeur ajoutée pour la consolidation de la paix (suite).		IMF Coopératives PNUD	Service de Reconstruction Communautaire (SRC) – «matching grant fund»				
		Ministère du Plan	ONG PNUD /BIT	3.1.9. Appuyer la création des associations et les former à l'entrepreneuriat associatif et coopératif et en micro-finance dans le secteur non-agricole (renforcement organisationnel)	200 000	200 000	200 000	600 000
		MSNDPHG	DPAE ONG FAO/BIT	3.1.10. Appui à la structuration des associations et coopératives agricoles (formation en gestion d'ASBL/ développement économique, intégration de l'agriculture de marché...)	200 000	200 000	200 000	600 000
			ONGs UNIFEM	3.1.11. Micro-finance	200 000	400 000	200 000	800 000
3. Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières (suite).	3.2 Les systèmes de production agricoles et non agricoles sont diversifiés et renforcés en vue d'assurer la sécurité alimentaire des populations affectées par le conflit.	Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Associations des communes CCDC / ACE DGMAVA FAO	3.2.1. Renforcer les capacités des producteurs par la formation au moyen de l'approche « Champ Ecole paysan »	200 000	150 000	150 000	500 000
		MSNDPHG	DPAE ONG FAO	3.2.2. Promouvoir la diversification des productions agricoles et animales (horticulture maraîchère et fruitière et unités d'élevage de poules	250 000	250 000	250 000	750 000

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie								
Effets du Programme	Produits du programme	Ministères responsables	Partenaires de mise en œuvre	Activités	Périodicité des activités et budget (USD)			
					A1	A2	A3	Total
				pondeuses et/ou de chair, apiculture)				
		MSNDPHG	DPAE ONG FAO	3.2.3. Appui au repeuplement du cheptel pour l'amélioration de la fertilité et la création/l'augmentation de revenu et l'allègement de la pression foncière.	400 000	400 000	400 000	1 200 000
	3.3 Les services et les infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation sont mis en place/renforcés afin de la création d'emploi durable.	MSNDPHG	Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Tourisme Communes CCDC CDC PNUD	3.3.1. Appuyer les activités de Service de Reconstruction Communautaire (SRC), (pistes rurales et restauration de l'environnement)	500 000	500 000	500 000	1 500 000
3. Les systèmes de production et l'entreprenariat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières (suite).	3.3 Les services et les infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation sont mis en place/renforcés afin d'assurer la création d'emplois durables (suite).	MCIT	PNUD	3.3.2. Analyse et développement des chaînes de valeur	250 000	250 000	200 000	700 000
		Ministère de l'Agriculture et de l'élevage.	FAO	3.3.3. Appui aux unités visant la conservation et la transformation de la production agricole et à la commercialisation des produits (hangars de stockage, points de vente, unité de transformation etc.)	100 000	400 000	300 000	800 000
		MCIT	CNTA PNUD/FAO	3.3.4. Appui aux technologies agroalimentaires surtout la conservation par l'emballage innovateur	200 000	100 000	100 000	400 000
		MINAGRIE	MSNDPHG ONG	3.3.5. Réhabilitation des infrastructures hydro-	500 000	500 000	500 000	1 500 000

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie								
Effets du Programme	Produits du programme	Ministères responsables	Partenaires de mise en œuvre	Activités	Périodicité des activités et budget (USD)			
					A1	A2	A3	Total
			FAO /PNUD	agricoles dans les périmètres irrigués à travers la création rapide d'emplois temporaires (aménagement des bassins versants, des marais et mise en valeur des terrains agricoles, reboisement)				
		MINAGRI	Tous Associations de producteurs CAPAD PNUD	3.3.6. Appui au secrétariat de la CAPAD et les membres de son réseau dans les 5 provinces	100 000	100 000	100 000	300 000
							sous-total	12 560 000
Budget Effet 1 (11% du sous-total)					1 899 000			
Budget Effet 2 (16% du sous-total)					2 849 000			
Budget Effet 3 (73% du sous-total)					12 560 000			
TOTAL des 3 EFFETS					17 308 000			

II. Matrice de suivi et évaluation :

a) Plan de Suivi

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie						
Effets du Programme et indicateurs	Résultats du programme	Indicateurs des résultats du programme	Moyens de vérification	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)	Responsabilités	Risques et hypothèses

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie

Effets du Programme et indicateurs	Résultats du programme	Indicateurs des résultats du programme	Moyens de vérification	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)	Responsabilités	Risques et hypothèses
<p>1. La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire afin de fournir des services de qualité.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Existence d'un cadre fonctionnel de coordination et de pilotage; -% de documents de PCDC révisés par les membres de CCDC -Niveau de prise en compte des propositions faites par les femmes dans les CCDC -Niveau de renforcement de la cohésion sociale entre les rapatriés et la communauté. 	<p>1.1 La structure de coordination (Groupe Sectoriel Réintégration et Relèvement Communautaire) est renforcée.</p>	<p>% (M/F) du personnel du MSNDPHG et Points focaux en réintégration formés ?</p> <p>Existence d'une base de données fonctionnelle sur les RDEcX.</p> <p>Niveau de fonctionnement des groupes de travail.</p>	<p>Rapport de formation</p> <p>Rapport de consultance (base de données PDI)</p>	<p>Analyse documentaire (rapport)</p>	<p>Equipe du programme</p>	

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie

Effets du Programme et indicateurs	Résultats du programme	Indicateurs des résultats du programme	Moyens de vérification	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)	Responsabilités	Risques et hypothèses
1. La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour fournir des services de qualité (suite).	1.2 Les structures décentralisées, provinciales et communales sont renforcées pour répondre aux besoins de réintégration socio-économique des populations affectées par le conflit et le relèvement communautaire	Distribution des livrets de la Stratégie Nationale Nombre de structures locales appuyées dans la résolution pacifique des conflits. Nombre de conflits résolus par la CNTB	Rapport de formation Rapports CNTB Rapports mensuels des partenaires provinciaux au cours de réunions de coordination.	Réunions mensuelles avec tous les partenaires	UNHCR, CNTB	Existence d'un cadre adéquat et fonctionnel
	1.3 Les Groupe réintégré vivent progressivement en harmonie avec les communautés d'accueil en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes.	% d'enfants ayant bénéficié de la réintégration % des adultes (H/F) réintégré. Identification de toutes les personnes déplacées internes du pays	Rapports de visite de terrain et PV de réunion de coordination PDRT Rapport du groupe de travail sur les personnes déplacées internes	Visites trimestrielles de suivi et réunions mensuelles de coordination	Equipe de programme	Non appropriation au niveau communautaire de la réintégration des enfants Situation Sécuritaire dans les zones d'intervention
2 Les communautés, y-compris les RDExC et autres vulnérables, ont un accès équitable aux services sociaux de base et	2.1 L'accès aux services sociaux de base est assuré pour les RDExC et autres vulnérables	Nombre de structures d'hygiène et assainissement réhabilitées	Rapports, visites de terrain, PV de réunions Rapports des RCE	Analyse documentaire (rapport et rapport de visite),	Equipe de programme	Non appropriation par les bénéficiaires et par l'administration locale ;

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie

Effets du Programme et indicateurs	Résultats du programme	Indicateurs des résultats du programme	Moyens de vérification	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)	Responsabilités	Risques et hypothèses
<p>au logement et elles participent effectivement à la gestion et assurent les services sociaux de base.</p> <p>Indicateurs : Effectifs de jeunes et femmes ayant accès aux services sociaux de base</p> <p>Effectifs de jeunes et femmes rapatriées ayant accès au logement</p> <p>Niveau d'utilisation des centres jeunes.</p>	(soins de santé primaire accessibles, eaux, hygiène et assainissement effectif, scolarisation accessible et fonctionnelle dans les communautés d'accueil)	<p>Nombre de kms de réseau d'eau réapprovisionnés</p> <p>Nombre de kms de réseau d'eau construits</p> <p>% de la population ayant accès à l'eau potable</p>	Procès verbaux de réception des travaux			Situation Sécuritaire dans les zones d'intervention
<p>2 Les communautés, y-compris les RDEcX et autres vulnérables, ont un accès équitable aux services sociaux de base et au logement et elles participent effectivement à la gestion et assurent les services sociaux de base (suite).</p> <p>Indicateurs : % de RDEcX propriétaires satisfaite de leur habitation.</p>	2.2 Un logement durable et de qualité est assuré au bénéfice des RDEcX et autres groupes vulnérables.	<p>Nombre de maisons bâties en auto-construction</p> <p>Nombre de maisons bâties en construction</p> <p>Nombre de maisons construites occupées par des RDEcX.</p> <p>Nombre de RDEcX étant propriétaires de leur habitation.</p>	<p>Rapport de suivi régulier</p> <p>Audit annuel des activités de CNTB.</p>	Analyse des rapports de suivi	UNHCR/Equipe du programme	<p>Fluctuation des prix des matériaux de construction.</p> <p>Non disponibilité des matériaux.</p>
3. Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et diversifiés	3.1 Les communautés ont les capacités techniques et	Qualité de la formation aux métiers en entreprise et en centre	Rapport de formation par activité (entreprises, apprentissage).	Analyse documentaire (rapport de formation).	Equipe du programme	Engagement des communautés pour monter les entreprises locales.

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie

Effets du Programme et indicateurs	Résultats du programme	Indicateurs des résultats du programme	Moyens de vérification	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)	Responsabilités	Risques et hypothèses
<p>pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>Existence d'entreprises créées et gérées par les RDExC dans des secteurs porteurs novateurs</p> <p>Existence de systèmes permettant aux entrepreneurs/agriculteurs d'avoir un meilleur accès au marché en termes de prix, qualité, demande, etc.</p> <p>Augmentation de la création d'emplois et de la génération de revenus, selon le sexe.</p> <p>Proportion de femmes RDExC et ou organisations féminines ayant initié une</p>	<p>financières pour monter des entreprises locales (agricoles et non agricoles) novatrices génératrices d'emploi et de revenus et ayant une valeur ajoutée pour la consolidation de la paix</p>	<p>d'apprentissage</p> <p>Nombre de personnes (H/F) formées aux métiers en entreprise</p> <p>Nombre de personnes (H/F) formées en centre d'apprentissage</p> <p>Nombre d'associations nouvellement formées</p> <p>Nombre de ménages utilisant effectivement les nouvelles techniques agricoles.</p> <p>Proportion de femmes RDExC ayant bénéficié de ressources agricoles (cheptel, formation)</p> <p>Nombre d'entreprises durables et productives ayant bénéficié d'un soutien</p>	<p>Rapports de formation</p>			<p>Présence d'entreprises susceptibles d'intégrer de nouveaux employés.</p> <p>Coopération entre les agences et les ONG, la société civile et les autorités.</p> <p>Environnement macro-économique favorable.</p>

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie

Effets du Programme et indicateurs	Résultats du programme	Indicateurs des résultats du programme	Moyens de vérification	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)	Responsabilités	Risques et hypothèses
<p>entreprise novatrice</p> <p>Niveau de revenus des ménages extra-agricoles</p>						
<p>3. Les systèmes de production et l'entreprenariat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières (suite).</p>	<p>3.2 Les systèmes de production agricoles et non agricoles sont diversifiés et renforcés en vue d'assurer la sécurité alimentaire des populations affectées par le conflit.</p>	<p>Nombre de micro-entreprises créées dans des domaines identifiés comme porteurs à la suite de projets de création rapide d'emplois temporaires.</p> <p>Niveau de revenu des associations agricoles et non-agricoles appuyées/créées</p> <p>Situation alimentaire dans les communes appuyées.</p>	<p>Rapports des projets/activités.</p> <p>Rapport de la FAO</p> <p>Rapport du PNUD</p> <p>Rapport des Communes et des CCDC.</p> <p>Rapports du Ministère de l'Agriculture.</p> <p>Rapport de visites sur le terrain</p> <p>Rapports des ONG</p>	<p>Analyses documentaires (rapports)</p>	<p>Equipe du programme</p>	<p>Mauvaise Conditions climatiques/saisons propices à démarrer des activités agricoles.</p> <p>Identification claire des projets par les CCDC et bonne collaboration des autorités.</p> <p>Disponibilité des ressources matérielles nécessaires au projet (intrants, etc.).</p> <p>Réceptivité aux programmes/environnement social et économique favorable.</p>
	<p>3.3 Les services et les infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation sont mis en place/renforcés.</p>	<p>Niveau de revenu des ménages extra-agricoles.</p> <p>Nombre de micro-entreprise et d'association s'appuyant sur les infrastructures</p>	<p>Rapport de projet et de mission FAO, PNUD, BIT et UNIFEM.</p> <p>Rapports de fonctionnement des centres d'encadrement et de</p>	<p>Analyse documentaire (rapports)</p>	<p>Equipe du programme</p>	<p>Valorisation des filières non-agricoles (levée de barrières culturelles).</p> <p>Environnement politique favorable et collaboration avec les pouvoirs locaux.</p>

Résultat Stratégique UNDAF+ : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie

Effets du Programme et indicateurs	Résultats du programme	Indicateurs des résultats du programme	Moyens de vérification	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)	Responsabilités	Risques et hypothèses
		<p>nouvellement créées ou réhabilitées. Existence d'un système de gestion communautaire des infrastructures construites ou réhabilitées</p> <p>Qualité des structures créées ou réhabilitées dans le cadre de projets de création rapide d'emplois temporaires.</p> <p>Existence de structures d'encadrement et d'orientation socio-économique des femmes</p>	<p>commerce (bilans d'activité).</p> <p>Rapports des communes et du Ministère de l'Aménagement du Territoire.</p> <p>Rapports des ONG</p>			

b) Plan d'Evaluation :

Titre de l'évaluation	Partenaire (Evaluation conjointe)	No. Effet	Domaine de stratégie/Programme	Date prévue pour l'achèvement	Principaux acteurs	Sources de financement pour l'évaluation	Budget
Evaluation de référence							
Lancement officiel du programme dans 3 des zones de couverture	Gouvernement/ Nations Unies		Programme intégré relèvement communautaire.	Avant le début de la mise en œuvre	ONGs, OSC	PBF	15 000
Evaluation de la situation socio-économique des RDExC déjà réintégrés au cours des quatre dernières années	PNUD MSNDPHG	Eff. 1 Prod. 1	Programme intégré relèvement communautaire.	1 ^{ère} année, 3 ^{ème} trimestre	PNUD, MSNDPHG	PBF	15 000
Evaluation des performances des mécanismes de résolution des conflits existants	PNUD HCR MSNDPHG ONGs	Eff. 1 Prod. 1	Programme intégré relèvement communautaire.	1 ^{ère} année, 2 ^{ème} trimestre	PNUD HCR MSNDPHG	PBF	15 000
Analyse de l'état des lieux sur le fonctionnement des CPD, CCDC.	PNUD Min Plan	Eff. 1 Prod. 2	Programme intégré relèvement communautaire.	1 ^{ère} année, 1 ^{er} trimestre	PNUD Min Plan	PBF	15 000
Mener une analyse interdisciplinaire sur les opportunités économiques (secteurs porteurs) dans les provinces.	PNUD UNIFEM FAO BIT Consultants (bureau d'étude ou centre de recherche, etc.),	Eff. 3 Prod. 1	Programme intégré relèvement communautaire.	1 ^{ère} année, 1 ^{er} trimestre	PNUD UNIFEM FAO BIT Consultants (bureau d'étude ou centre de recherche, etc.),	PBF	25 000

Titre de l'évaluation	Partenaire (Evaluation conjointe)	No. Effet	Domaine de stratégie/Programme	Date prévue pour l'achèvement	Principaux acteurs	Sources de financement pour l'évaluation	Budget
Suivi régulier sur terrain	Equipe de suivi et évaluation	Effets 1,2 et 3	Programme intégré relèvement communautaire.	Au cours des 3 années de mise en œuvre du programme	Agences onusiennes et Gouvernement	PBF	40 000
Evaluation des effets							
Evaluation à mi-parcours sur l'impact : la coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour fournir des services de qualité.	Gouvernement /SNU	1	Relèvement communautaire	Juin 2012	Gouvernement/ SNU 2 consultants nationaux	PBF	40 000
Evaluation à mi-parcours sur l'impact : les communautés, y-compris les RDExC et autres vulnérables, ont un accès équitable aux services sociaux de base et au logement et elles participent effectivement à la gestion et assurent les services sociaux de base	Gouvernement /SNU	2	Relèvement communautaire	Juin 2012	Gouvernement/ SNU 2 consultants nationaux	PBF	40 000
Evaluation à mi-parcours sur l'impact : les systèmes de production et l'entreprenariat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration	Gouvernement /SNU	3	Relèvement communautaire	Juin 2012	Gouvernement/ SNU 2 consultants nationaux	PBF	40 000

Titre de l'évaluation	Partenaire (Evaluation conjointe)	No. Effet	Domaine de stratégie/Programme	Date prévue pour l'achèvement	Principaux acteurs	Sources de financement pour l'évaluation	Budget
socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières.							
Evaluation finale du programme	Gouvernement SNU PBSO Partenaires au développement.	Tous les 3 effets	Relèvement communautaire	3 mois avant la clôture du programme	Gouvernement SNU Consultant International et 3 nationaux	PBF	150 000
Formations							
Formation des principaux acteurs sur le suivi régulier du programme	Unité Conjointe de Suivi et d'Evaluation du BINUB		Relèvement communautaire	Début de la première année	Chargés des programmes Gouvernement et NU	PBF	10 000
Budget sur l'évaluation de référence						125 000	
Budget sur l'évaluation des effets						270 000	
Budget sur les formations en suivi						10 000	
Budget total sur le plan d'évaluation						405,000	

I. Plan de travail Annuel⁸:

Effet du Programme 1 : La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour fournir des services de qualité.											
Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Ministère responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget			
		T1	T2	T3	T4			Sour ce de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
1.1 La structure de coordination (Groupe Sectoriel Réintégration et Relèvement Communautaire) est renforcée.	1.1.1. Appui au fonctionnement du Secrétariat à la coordination du Groupe Sectoriel relèvement communautaire, rapatriement et réintégration pour: - Matériel - Supervision et suivi - Capacité technique - Formation	*	*	*	*	MSNDPHG	Secrétariat chargé de la coordination PNUD	PBF	- matériel roulant - frais d'entretien ; assurance ; carburant - matériel informatique - fournitures de bureaux - consultant(s) - publication des rapports - abonnement d'internet - frais de communication		100 000
1.1 La structure de coordination (Groupe Sectoriel	1.1.2. Appui au Secrétariat et au Ministère pour une coordination	*	*	*	*	MSNDPHG	Ministères ONG	PBF	- visites interministérielles d'échange sur le terrain		50 000

⁸ Faire un plan de travail annuel facilite l'élaboration du plan opérationnel qui démontrera la dépendance entre les activités. Un plan annuel sera élaboré au début de chaque année.

Effet du Programme 1 : La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour fournir des services de qualité.

Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Ministère responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget			
		T1	T2	T3	T4			Sour ce de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
Réintégration et Relèvement Communautaire) est renforcée.	interministérielle , visant à la réintégration socio-économique durable rendue plus effective à travers la formation, l'assistance technique, la préparation de «policy briefs» et des visites de terrain						COMMUNES CCDC PNUD		- publication de « policy briefs » - consultant(s) - formation		
	1.1.3. Constitution d'une base de données pour une gestion décentralisée des RDExC jusqu'au niveau des collines.		*	*	*	MSNDPHG	Consultants PNUD	PBF	- consultant - achat de logiciel		25 000
1.2 Les structures décentralisées, provinciales et communales sont renforcées pour répondre aux besoins de	1.2.1. Elaboration d'un livret en kirundi de la stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes affectées	*	*			MSNDPHG	Consultants PNUD	PBF	- consultant pour la traduction - mise en page + impression (5 000 copies) -diffusion - atelier (5 – 1 par		68 000

Effet du Programme 1 : La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour fournir des services de qualité.											
Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Ministère responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget			
		T1	T2	T3	T4			Sour ce de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
réintégration socio-économique des populations affectées par le conflit et le relèvement communautaire.	par le conflit et ateliers de vulgarisation et de diffusion.								provinces)		
	1.2.2. Elaboration d'une série de guides sur les pratiques de réintégration en français et en kirundi.		*	*	*	MSNDPHG	Ministères Système Nations Unies ONGs Communes PNUD	PBF	- 40 000 guides pour les bénéficiaires (consultant + impression) [soit 4 dollars américains par copie] - 5 000 guides avec les études de cas (consultant + impression) - 5 000 guides pour les fonctionnaires publics (consultant + impression)		200 000
1.2 Les structures décentralisées, provinciales et communales sont renforcées pour répondre aux besoins de réintégration socio-économique des populations affectées par le conflit et le relèvement Communautaire (suite).	1.2.3. Appuyer la Commission Nationale des Terres et des Autres Biens (CNTB) pour la résolution des conflits fonciers, la gestion et l'analyse des données liées aux litiges fonciers, en tenant compte du code foncier, de la Lettre de politique foncière et d'autres documents de référence	*	*	*	*	MSNDPHG	CNTB ONG HCR		Séances de formation et appui matériel et humain		321 000

Effet du Programme 1 : La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour fournir des services de qualité.

Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Ministère responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget			
		T1	T2	T3	T4			Sour ce de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
	1.2.4. Appui aux communautés et à l'administration locale dans la résolution pacifique des conflits en collaboration avec ACCORD, AFJ, et la CNTB	*	*	*	*	MSNDPHG	CNTB ONG UNHCR	PBF	Séminaires et organisation d'ateliers		107 000
	1.2.5. Formation des membres des CPD, CCDC sur la planification locale participative	*	*	*	*	Ministère de la Décentralisation	PNUD	PBF	Formation itinérante (atelier)		20 000
1.3 Les Groupes réintégréés vivent progressivement en harmonie avec les communautés d'accueil en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes.	1.3.1. Campagne médiatique sur la réintégration, les droits de la personne humaine et la cohabitation pacifique		*		*	MIN INFO	Media ONG PNUD	PBF	- spots radio et télévision - affiches		40 000
	1.3.2. Organisation d'activités socioculturelles autour des thèmes de la réintégration, des droits de la personne humaine et de la cohabitation pacifique	*		*		Min. sports, jeunesse et culture	ONG PNUD UNFPA	PBF	- théâtres - ateliers d'art - musique de la paix - communications / visibilité		40 000
	1.3.3. Organisation d'activités sportives en faveur des RDExC, surtout des jeunes		*		*	Min. sports, jeunesse et culture	ONG PNUD UNFPA	PBF	- tournois - équipements - communications / visibilité - formations		40 000

Effet du Programme 1 : La coordination nationale est renforcée ; les structures décentralisées ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la cohésion communautaire pour fournir des services de qualité.											
Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Ministère responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget			
		T1	T2	T3	T4			Sour ce de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
	1.3.4. Appui au Gouvernement pour la réintégration durable des déplacés internes : - faire un <i>mapping</i> sur le thème « de déplacés internes » en vu d'identifier les lacunes	*	*	*	*	MSNDPHG	ONG UNHCR	PBF	- Consultants - Etudes - Enquête de terrain		173 000
	1.3.4. Appui au Gouvernement pour la réintégration durable des déplacés internes : - étude complémentaire par rapport aux lacunes constatées notamment dans le domaine psychosocial - formulation d'un programme	*	*	*	*	MSNDPHG	ONG	PBF	- Consultants - Etudes - Enquête de terrain		300 000
Budget Année 1 Effet 1									1 484 000		

Effet du Programme 2 : Les communautés, y-compris les RDExC et autres vulnérables, ont un accès équitable aux services sociaux de base et au logement et elles participent effectivement à la gestion et assurent les services sociaux de base.

Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Ministère/A gences responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget (USD)			
		T1	T2	T3	T4			Source de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
2.1 L'accès aux services sociaux de base est assuré pour les RDExC et autres groupes vulnérables (soins de santé primaire accessibles, eaux, hygiène et assainissement effectif, scolarisation accessible et fonctionnelle dans les communautés d'accueil)	2.1.1 Procéder à une évaluation participative de la situation en matière d'eau et assainissement des communautés ciblées	*	*			MSNDPHG	Commune ONG PNUD	PBF	- coût d'évaluation (consultant / missions sur le terrain / rédaction du rapport / atelier)		50 000
2.2 Un logement durable et de qualité est assuré pour les RDExC et autres groupes vulnérables.	2.2.1 Appui à la construction des maisons pour le groupe cible (rapatriés de la RDC)	*	*	*	*	MSNDPHG	PARESI UNHCR	PBF	- 1 500 abris		749 000
	2.2.2. Construction de 1 500 maisons par les déplacés internes afin de permettre leur propre retour sur les collines	*	*	*	*	MSNDPHG	Commune PNUD	PBF	- 500 maisons		250 000
Budget Année 1 Effet 2										1 049 000	

Effet du Programme 3: Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par le conflit et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières.

Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Agences responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget (USD)			
		T1	T2	T3	T4			Source de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
3.1 Les communautés ont les capacités techniques et financières pour monter des entreprises locales (agricoles et non agricoles) novatrices, génératrices d'emploi et de revenus ayant une valeur ajoutée pour la consolidation de la paix.	3.1.1. Etudes de marché	*	*	*	*	MCIT	PNUD	PBF	Consultant National, consultant international, restitution et focus group		250 000
	3.1.4. Appui à l'élaboration des curricula et matériel didactique dans les filières porteuses pour le Centre de Métier	x	X			MEBSENFPA	Centres de Métiers, ONG locales BIT	PBF	Création des curricula par des experts, consultations en vu de leur élaboration		150 000
	3.1.5. Appui à la formation en métiers pour 2 000 RDExC (filère courte)					MEBSENFPA	Centres de Métiers, ONG locales BIT		Appui aux formations (matériel de cours, etc.)		50 000
	3.1.6. Identification des PME partenaires pour mettre sur pied un système d'apprentissage	x	X			MCIT	Chambre de Commerce Entreprises Centre Jeunes ONG PNUD	PBF	Consultant		25 000
	3.1.7. Appui aux stages professionnels des RdExC dans des micros et petites entreprises	*	*	*	*	MCIT	Chambre de Commerce Entreprises Centre Jeunes ONG PNUD	PBF	3 000 RDExC Communication		100 000
	3.1.8. Appui à la création et la structuration de		*	*	*	Min. Plan	DC CCDC	PBF			300 000

Effet du Programme 3: Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par le conflit et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières.

Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Agences responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget (USD)			
		T1	T2	T3	T4			Source de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
techniques et financières pour monter des entreprises locales (agricoles et non agricoles) novatrices, génératrices d'emploi et de revenus ayant une valeur ajoutée pour la consolidation de la paix (suite).	groupements d'épargne dans les activités de Service de Reconstruction Communautaire (SRC) – «matching grant fund»						Associations professionnelles IMF Coopératives PNUD				
	3.1.9. Appuyer la création des associations et les former à l'entrepreneuriat associatif et coopératif et en micro-finance dans le secteur non-agricole (renforcement organisationnel)	*	*	*	*	Min. Plan	ONG PNUD /BIT	PBF	- Environ 80 associations par an - Suivi programmatique par les communes et CCDC.		200 000
3.1 Les communautés ont les capacités techniques et financières pour monter des entreprises	3.1.10. Appui à la structuration des associations et coopératives agricoles (formation en gestion)		*	*	*	MSNDPHG	DPAE ONG FAO/BIT	PBF	Encadrement et kits didactiques et bureautiques d'accompagnement pour 20 associations et coopératives agricoles par an et par province		200 000

Effet du Programme 3: Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par le conflit et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières.

Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Agences responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget (USD)			
		T1	T2	T3	T4			Source de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
locales (agricoles et non agricoles) novatrices, génératrices d'emploi et de revenus ayant une valeur ajoutée pour la consolidation de la paix (suite).	d'ASBL/ développement économique, intégration de l'agriculture de marché...)										
	3.1.11. Micro-finance	*	*	*	*		ONGs UNIFEM	PBF	Fonds de crédit Appui à 90 associations		200 000
3.2 Les systèmes de production agricoles et non agricoles sont diversifiés et renforcés en vue d'assurer la sécurité alimentaire des populations affectées par le conflit.	3.2.1. Renforcer les capacités des producteurs par la formation au moyen de l'approche « Champ Ecole paysan »	*	*	*	*	Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Associations des communes CCDC / ACE DGMVA FAO	PBF	Mettre sur pied 16CEP		200 000
3.2 Les systèmes de production agricoles et non agricoles sont diversifiés et renforcés en vue d'assurer la sécurité alimentaire des populations affectées par le	3.2.2. Promouvoir la diversification des productions agricoles et animales (horticulture maraîchère et fruitière et unités d'élevage de poules	*	*	*	*				Appui aux Micro-entreprises agricoles spécialisées en production de fruits et légumes, comprenant la fourniture de plants fruitiers adaptés aux zones agro-écologiques, des semences maraichères et des intrants Unité d'élevage de		250 000

Effet du Programme 3: Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par le conflit et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières.

Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Agences responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget (USD)			
		T1	T2	T3	T4			Source de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
conflit (suite).	pondeuses et/ou de chair, apiculture)								poules ou d'apiculture		
	3.2.3. Appui au repeuplement du cheptel pour l'amélioration de la fertilité et la création/l'augmentation de revenu et l'allègement de la pression foncière.	*	*	*	*	FAO Ministère de l'agriculture et de l'élevage.	DGMAVA	PBF	Soutien de la dimension genre dans les antennes de microcrédit (gestion, sensibilisation).		400 000
	3.2.4. Appui au repeuplement du cheptel par la chaîne de solidarité communautaire.					FAO Ministère de l'agriculture et de l'élevage.	DPAE ONG	PBF	Selon d'autres projets, bénéficiaires caprins (40\$) et bovins (800\$):		600 000
3.3 Les services et les infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation sont mis en place/renforcés (suite).	3.3.1. Appuyer les activités de Service de Reconstruction Communautaire (SRC), (pistes rurales et restauration de l'environnement)			x	x	MSNDPHG	MinCIPT MEEATU Communes CCDC CDC PNUD	PBF	16 projets		500 000
	3.3.2. Analyse et développement des chaînes de valeur					MCIT	PNUD		Consultant, matériel roulant, frais d'entretien, matériel informatique,		250 000

Effet du Programme 3: Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par le conflit et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières.

Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Agences responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget (USD)			
		T1	T2	T3	T4			Source de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
									workshop, matériel de formation		
	3.3.3. Appui aux unités visant la conservation, la transformation de la production agricole et la commercialisation des produits (hangars de stockage, points de vente, unité de transformation etc.)					Min. Agri.	FAO		Hangars. Priorités accordées aux PME locales, corps de métier formés qui seront contractés afin d'appuyer les communautés d'accueil.		100 000
	3.3.4. Appui aux technologies agroalimentaires surtout la conservation par l'emballage innovateur					MCIT	CNTA PNUD/FAO		Consultant Equipement		200 000
	3.3.5. Réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles dans les périmètres irrigués à travers la création rapide d'emplois temporaires (aménagement des bassins versants, des					MINAGRIE	MSNDPHG ONG FAO /PNUD		Réhabilitation de 300 ha de marais, réhabilitation de bassins versants		500 000

Effet du Programme 3: Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont améliorés et diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par le conflit et contribuer ainsi à trouver une solution durable aux questions foncières.

Produits du Programme	Activités de l'année	Calendrier				Agences responsable	Partenaires de mise en œuvre	Budget (USD)			
		T1	T2	T3	T4			Source de fonds	Descriptif budget	Budget disponible	Budget à mobiliser
	marais et mise en valeur des terrains agricoles, reboisement)										
	3.3.6. Appui au secrétariat de la CAPAD et les membres de son réseau dans les 5 provinces		x	x	x	MINAGRI	Tous Associations de producteurs CAPAD PNUD	PBF	Consultant, matériel roulant, frais d'entretien, matériel informatique, workshop, matériel de formation		100 000
Budget Année 1 Effet 3										4 775 000	
Budget Total 1ère année (Effets 1, 2 et 3 – hors staff)										6 508 000	

VI. DISPOSITIF DE GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET DE COORDINATION

Le présent programme est un sous-programme spécifique du programme intégré «Réintégration des populations affectées par le conflit» qui est une initiative du Gouvernement convenue avec les Agences du Système des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 2 de l'UNDAF pour la période de 2010-2014 et en appui à la mise œuvre de la Stratégie Nationale de Réintégration. Ces programmes démontrent l'approche intégrée adoptée par le Système des Nations Unies en vue de soutenir le Burundi afin de répondre aux besoins de réintégration socio-économique des populations affectées par le conflit (RDExC) et se fondent par ailleurs sur les besoins de relèvement communautaire qui sont relatifs à l'ensemble de la population.

Tel qu'il est présenté dans le cadre de résultats, le programme dans certaines de ses composantes sera mis en œuvre selon la modalité DIM (*Direct Implementation Modality*). Certaines de ses composantes seront exécutées selon la modalité NIM (*National Implementation Modality*) par les Ministères techniques et les institutions nationales ainsi que des ONG selon les besoins et les arrangements convenus entre l'Agence responsable et les autres parties prenantes, dans ce dernier cas l'approche HACT sera utilisée.

Au sein du système des Nations Unies, l'accomplissement des objectifs et des résultats attendus du programme sera placé sous la responsabilité globale de la Représentante Spéciale du Secrétaire général des Nations-Unies (selon la configuration que prendra la structure du BNUB qui succédera au BINUB) ; les Agences participantes ayant la responsabilité de la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de ce programme intégré. Au niveau du Gouvernement, l'accomplissement des objectifs de ce programme sera placé sous la responsabilité du Ministre de la Solidarité Nationale des Droits de l'Homme et du Genre.

La gestion opérationnelle du programme sera du ressort d'un Coordonnateur National, appuyé par un Conseiller Technique Principal qui est un fonctionnaire expérimenté du système des Nations Unies. Le Coordinateur National assurera l'interface avec les Ministères de tutelles. Les Agences et Ministères participants sont représentés à deux niveaux. Au niveau stratégique sectoriel, ils prennent part au Groupe Sectoriel sur le Relèvement Communautaire. Au niveau opérationnel, ils disposent de points focaux/responsables affectés pour la majeure partie de leur temps sur le projet (groupe de conseillers techniques).

Dans le cadre de ce sous-programme, l'option prise est la « gestion groupée de fonds » géré par le PNUD. La Représentante Spéciale du Secrétaire général des Nations Unies au Burundi sera considérée comme agent de gestion et des memoranda d'entente seront signés avec les Agences participantes.

Proposition de structure de coordination

La structure de coordination du projet s'intègre dans le cadre existant du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) qui va intégrer en son sein le Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix (CSCP). Ce nouveau cadre prévoit les structures suivantes :

- Le **Forum Politique** qui est l'organe du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP) pour la concertation entre les Ministres concernés du Gouvernement, les Nations Unies, les partenaires Bilatéraux et Multilatéraux ainsi que le corps diplomatique sur les questions de consolidation de la paix et de lutte contre la pauvreté.

- Le **Forum Stratégique** qui est un organe qui définit les orientations générales de consolidation de la paix et de lutte contre la pauvreté dans une approche multisectorielle. Les chefs de coopérations et les Directeurs généraux se rencontrent une fois par mois.

- Le **Groupe Suivi/Evaluation** du GCP assure la communication entre le Forum Stratégique et les Groupes Sectoriels, et notamment en s'assurant que le suivi et l'évaluation de ces groupes soient bien transmis au niveau supérieur.

- Les orientations par rapport à un domaine particulier sont définies au niveau des différentes thématiques. Treize **Groupes Sectoriels** existent. La présidence de ces groupes est conjointement assurée par un ministère et une agence du Système des Nations Unies désignés. Normalement, le groupe sectoriel se réunit une fois par mois. Le **Groupe Sectoriel Relèvement Communautaire, Rapatriement et Réintégration** (GSRCCR), présidé par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG) et co-présidé par le Directeur-pays du PNUD et la Représentante du HCR, s'occupe ainsi de la coordination, de la planification, de l'évaluation et du plaidoyer des actions concernant la situation des Rapatriés, Déplacés et Ex-Combattants (REDEXC). C'est un groupe dont le bon fonctionnement est reconnu, notamment par la Commission de Consolidation de la Paix dans ces dernières années et qui a déjà résolu de nombreux problèmes et mobilisé des montants conséquents par le passé. Les décisions sont prises par consensus selon les termes de références du GSRCCR.

- Un **Secrétariat à la Coordination** existe au niveau du GSRCCR. Il appuie le Groupe Sectoriel dans la préparation de ses réunions et veille à la bonne exécution des ses décisions en contact étroit avec les programmes et projets relevant du GSRCCR. Le présent programme entraînant une nouvelle masse d'activités, il est proposé que le secrétariat à la coordination continue d'exister mais en étant renforcé, afin d'informer au mieux le GSRCCR.

Le présent programme prévoit la mise en place d'une structure de coordination qui s'inscrit dans la suite de la structure précédemment décrite (voir *schéma page suivante*). Cette structure comprend :

- Une **cellule de coordination/direction du programme** composée d'un coordinateur national issu du ministère de tutelle, le MSNDPHG, d'un Conseiller Technique Principal (Nations-Unies) et de trois cadres spécialistes issus de trois agences (FAO, PNUD et BIT) pour coordonner le travail au niveau thématique (activités agricoles, non-agricoles et création d'emploi). Les tâches de cette cellule de coordination sont notamment les suivantes :

- le développement des plans de travail détaillé pour l'exécution du projet ;
- la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités ;
- l'administration journalière des transactions du projet ;
- la préparation et révision des budgets, des demandes de paiements et d'achats ;
- La coordination de l'appui des partenaires nationaux et internationaux ;
- La supervision et coordination des agences d'exécution ;
- La préparation régulière des rapports financiers et narratifs.

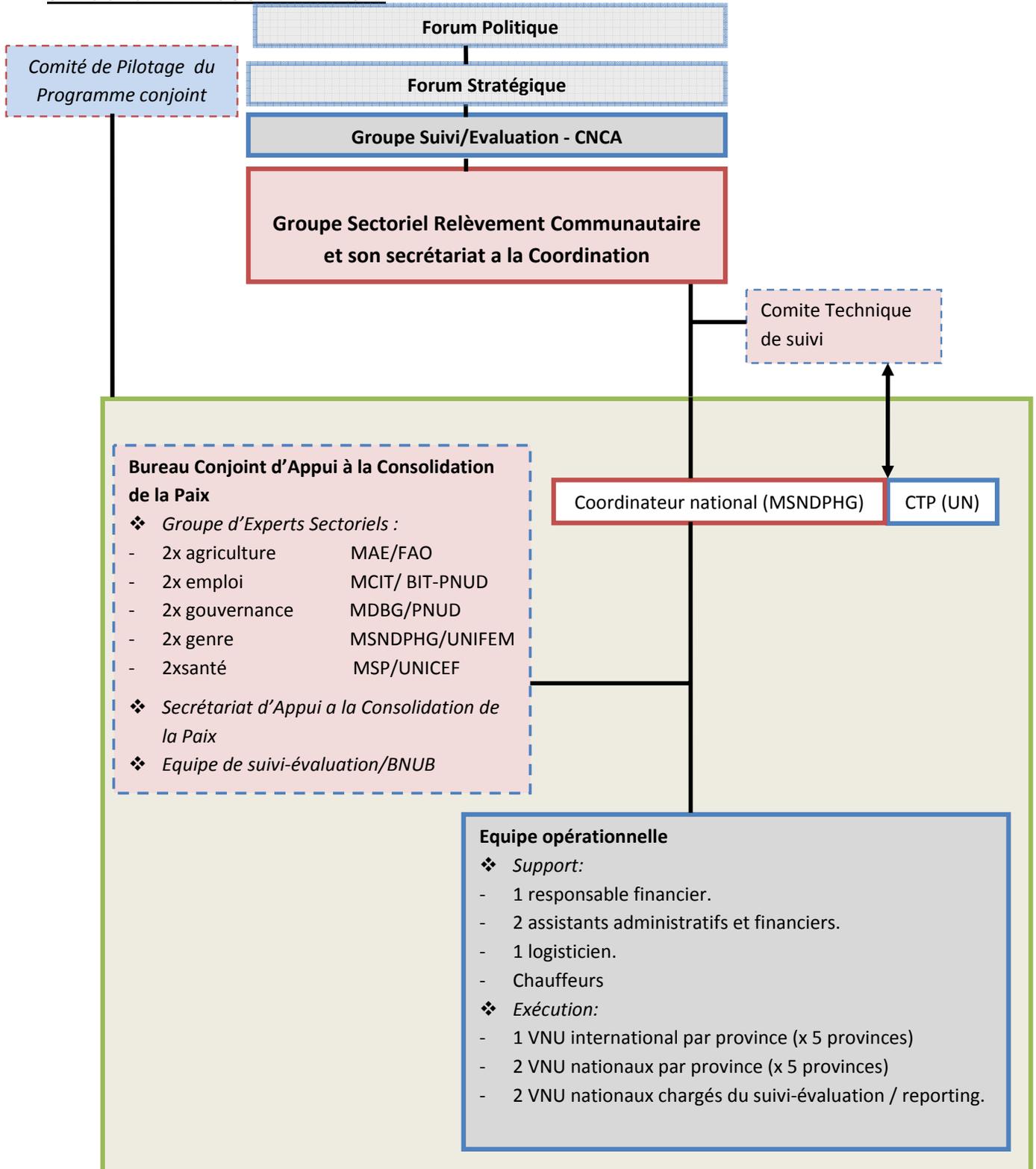
- Un **Bureau Conjoint d'Appui à la consolidation de la paix** sert le programme au besoin. Il est composé du Groupe d'Experts Sectoriels, du Secrétariat d'Appui à la Consolidation de la Paix et de l'Equipe de Suivi et Evaluation du BNUB. Ce Bureau n'est pas affecté à plein temps sur le programme mais il délivre un appui technique et ponctuel à la demande du programme, en termes de suivi et évaluation de la mise en œuvre, des différents rapports et communication avec le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix à New York et les différents partenaires.

- L'équipe opérationnelle du projet comporte une partie support et une partie exécution. Cette dernière se charge du programme sur le terrain. Un renforcement a été mis sur le suivi et évaluation afin de s'assurer de la redevabilité de la transmission de la collecte d'information sur le programme afin de garantir l'efficience et efficacité du programme.

- Enfin, un **Comité de Pilotage Conjoint**, qui s'occupe classiquement de toute les questions stratégiques liées au programme et qui est son instance de direction et de coordination la plus haute. Le Comité aurait pour charges principales: (1) d'examiner les propositions de programmes/projets pour s'assurer de leur conformité avec le document d'analyse stratégique des priorités pour la consolidation de la paix; (2) d'analyser et d'approuver les programmes/projets qui lui sont soumis, et affecter les ressources requises ; (3) et d'examiner et d'approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des programmes/projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact. Le Comité de Pilotage serait co-présidé par le Gouvernement et les Nations-Unies et appuyé par le Secrétariat d'Appui à la consolidation de la Paix. Il est cependant suggéré que *cette structure soit fusionnée avec le GSRCCR*, comme ce dernier comporte les même membres et afin de ne pas multiplier les structures de coordination et d'intégrer au maximum ce programme dans le cadre existant du gouvernement.

Pour les programmes/projets, des **Comités Techniques de Suivi** devront être mis en place. Ils supervisent et assurent le suivi des programmes/projets formulés par domaines. Ils assurent la supervision stratégique de la mise en œuvre des projets, ainsi que l'approbation des plans de travail des projets, le suivi régulier des performances, le règlement de tout différend qui pourrait survenir, et facilitent la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre des programmes/projets. Les Comités de suivi seront composés des représentants de chaque entité/organisation impliquée dans la mise en œuvre du projet tout en veillant à une taille optimale qui permet au comité technique de suivi de fonctionner. Dans la mesure du possible, ces comités seront limités aux projets importants et fusionnés avec les groupes techniques de travail existant déjà dans le cadre du GSRCCR tels que le groupe de travail sur la villagisation (GTTNV) et celui sur les personnes déplacées internes (GTPDI).

STRUCTURE DE COORDINATION:



VII. LANCEMENT DU PROGRAMME:

Le lancement du programme sera effectué après la signature du présent programme. Il s'agira de recruter du personnel pour le programme, à organiser des ateliers de lancement impliquant les parties prenantes (Gouvernement, Système des Nations Unies, Société Civile, ONGs et les bénéficiaires directs et indirects), à élaborer le plan opérationnel du programme et à gérer la mise en œuvre.

Recrutement du personnel : La réintégration socioéconomique de la population consiste à mettre en œuvre un grand nombre d'activités variées étant toutefois étroitement liées. Il est important de recruter l'ensemble du personnel nécessaire pour en assurer la mise en œuvre efficace et coordonnée. Ce recrutement sera effectué au moment où les fonds sont accordés par le PBSO afin d'assurer le démarrage complet de l'équipe du programme.

Organisation des ateliers de lancement : Afin d'obtenir l'assentiment de la population, de l'ensemble du Gouvernement, des Nations Unies et des partenaires, le lancement du programme se fera au niveau de Bujumbura et dans les cinq provinces se trouvant dans la zone du programme. Trois ateliers seront organisés au niveau de Bujumbura et dans deux provinces de la zone du programme (Bururi et Cibitoke). L'objectif recherché est d'informer l'ensemble des parties prenantes, les bénéficiaires – plus particulièrement les RDExC – ainsi que la population d'accueil. La connaissance du programme par les bénéficiaires favorisera leur participation au processus de réintégration.

Plan opérationnel : Un plan opérationnel sera développé pour permettre la mise en œuvre efficace des activités. Le succès de la réintégration dépend en partie de sa vitesse. C'est le plan opérationnel qui détermine le temps et la durée exacte de chaque activité, l'agencement des activités, ainsi que les ressources nécessaires. L'ensemble de ces informations permettront une mise en œuvre adéquate du programme et l'obtention des résultats escomptés.

VIII. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITES :

Risque de récupération politicienne ou de manipulation politique des objectifs du programme.

Malgré l'achèvement du cycle électoral, un certain nombre de facteurs, notamment la situation sécuritaire ainsi que la complexité politique au sein de l'administration étatique locale, pourraient entraîner une récupération ou une manipulation politique des objectifs du programme. Cependant, une division claire des responsabilités parmi les divers intervenants du programme, le respect d'un processus transparent de prise de décision de même que des vecteurs de communication clairs entre l'administration du programme et les bénéficiaires, permettront de maîtriser ces risques. En outre, le renforcement des mécanismes de réconciliation, de même que l'organisation de fora de dialogue entre les autorités locales, les acteurs de la société civile et les populations, seront également de nature à minimiser ces risques.

Risque de recrudescence de l'insécurité et du banditisme ou en raison d'une reprise des combats dans l'est de la RDC.

A l'heure de la rédaction de ce document, des problèmes de sécurité étaient à signaler dans les provinces de Bubanza, Cibitoke et Bujumbura rural, sans savoir s'il s'agit d'actes de banditisme isolés ou d'organisations criminelles ou politiques armées. Quoiqu'il en soit, la base de recrutement de telles organisations est connue et tout devra être mis en œuvre pour accélérer et rendre effectif le processus de démobilisation et de réintégration des anciens combattants (notamment liés au récent processus de paix avec le FNL) afin de renforcer la confiance et la sécurité dans la zone. En outre, les campagnes de sensibilisation sur le désarmement de la population civile du programme intégré ainsi qu'un programme de réintégration socio-économique durable des anciens combattants permettront de minimiser ces risques.

Risque de faible appropriation par les partenaires nationaux ou locaux

La pérennité des interventions d'appui à la réintégration socio-économique et au relèvement communautaire est liée à l'appropriation du programme par les partenaires locaux et nationaux. Ce processus, toutefois, n'est ni spontané ni automatique dans un programme intervenant dans un contexte de transition post-conflit. Une faible participation de la contrepartie locale ou nationale pourrait sérieusement affecter la réussite du programme. Afin de minimiser ce risque, la mise en œuvre des activités du programme commencera par une campagne de sensibilisation des autorités administratives provinciales et communales, des acteurs de la société civile intervenant dans les cinq provinces en vue de leur implication effective à la réalisation des objectifs du programme. En outre, leur responsabilisation et appropriation pour toute la durée du cycle du programme permettra de rendre les autorités redevables des résultats. Le volet lié au renforcement des capacités des autorités locales devra viser le transfert progressif des compétences et de savoir-faire au profit des partenaires locaux.

Opportunité liée au retour des réfugiés

Dans la zone géographique couverte par le programme, le retour des réfugiés de la RDC a commencé depuis le mois d'octobre 2010 avec 200 personnes qui retournent par semaine. Ceci constitue une excellente occasion de mettre à profit ces nouveaux savoir-faire et d'accroître les opportunités de diversification économiques. Précisément, la réintégration socio-économique des rapatriés constitue le véhicule idéal pour favoriser les échanges et la fertilisation de nouvelles idées dans les communautés.

Opportunité liée à l'existence de nombreux projets de développement

Les nombreux projets de développement mentionnés plus haut offrent des possibilités de multiplier les activités économiques à caractère agricole et non agricole. Si ces projets peuvent inclure un nombre substantiel de RDExC comme bénéficiaires, cela sera de nature à accroître sensiblement l'intensité et la rapidité du processus de réintégration socio-économique de ces populations.

IX. RESPONSABILITES, SUIVI, EVALUATION ET REPORTING

Plan de suivi et évaluation

Le suivi du programme intégré sera effectué tout au long de sa mise en œuvre par le comité technique de suivi et sera évalué sur la base du plan de suivi-évaluation de l'UNDAF. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée à la fin de la première année afin d'en tirer les leçons s'imposant et faire les ajustements nécessaires. Les forces et faiblesses du programme seront identifiées sur la base desquelles des recommandations seront élaborées pour mieux orienter le programme. Une évaluation indépendante sera faite à la fin du programme sur son exécution, l'obtention des résultats escomptés et les changements apportés aux bénéficiaires. Les agences participantes élaboreront des rapports d'état d'avancement en coordination avec le Secrétariat Technique et l'Unité Conjointe de suivi-évaluation de la nouvelle Mission des Nations Unies au Burundi.

L'évaluation de l'UNDAF inclura une analyse spécifique du degré d'intégration réalisé dans le cadre du programme intégré. Les critères d'évaluation - utilité, efficacité, impact et pérennité) - s'appliqueront à la fois aux résultats obtenus et au processus de programmation intégrée. Une attention particulière sera accordée aux aspects suivants:

- ✓ La capacité du programme à atteindre les résultats escomptés, notamment en termes de (a) contribution au processus de consolidation de la paix et de relance des activités économiques (b) contribution au renforcement des capacités nationales (c) renforcement des partenariats entre les différents acteurs ;
- ✓ La capacité du programme à réduire les coûts de transaction pour le gouvernement et les organisations des Nations Unies participant au programme et à augmenter l'efficacité en général dans l'utilisation des ressources et la mise en œuvre du programme ;

✓ Le degré de cohérence atteint par le programme en termes de (a) collaboration à l'accomplissement de résultats communs entre les différents participants (b) liens programmatiques établis avec les autres programmes intégrés (c) prise en considération des thèmes transversaux ;

✓ L'efficacité des structures de gestion et de coordination en termes de définition et répartition des responsabilités et de coordination des activités pour atteindre les résultats escomptés.

Établissement de rapports

La mise en œuvre des activités du programme intégré feront l'objet d'un rapport consolidé trimestriel (technique et financier) qui sera soumis au comité technique de suivi. A la fin de chaque année un rapport annuel sera élaboré ainsi que le plan de travail de l'année suivante et seront soumis pour validation au comité technique de suivi. Le format commun à tous les programmes intégrés sera établi et utilisé. Les points focaux du Gouvernement et de chaque agence se chargeront de la préparation technique de ces rapports et leur consolidation sera assurée par la Secrétariat Technique des projets PBF.

X. PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES :

Droits de l'homme

Les principes d'équité et de non-discrimination sont au centre des préoccupations du programme intégré, ce qui a déterminé l'approche programmatique communautaire. Les RDExC doivent bénéficier des mêmes avantages que les communautés d'accueil.

Au niveau des détenteurs de droit, le programme intégré prévoit des interventions tendant à (1) renforcer les structures des communautés, pour assurer la participation des populations et des bénéficiaires aux décisions prises ; (2) renforcer la position des déplacés internes, qui peuvent revendiquer un droit à ce qu'il soit mis fin à leur statut de déplacé et à leur réintégration sociale complète dans la société ; (3) créer des groupes de producteurs agricoles et non-agricoles et renforcer leurs capacités à participer comme bénéficiaires aux nouveaux sous-projet pouvant éventuellement se créer sur le marché ; (4) Faciliter l'accès des communautés aux informations sur les possibilités d'emplois et de participation comme bénéficiaires à des sous-projets (droit au travail).

Genre

De façon générale, les femmes constituent la majorité de la population affectée par le conflit. Elles seront donc ciblées en priorité par le programme intégré. Dès lors, priorité sera accordée au soutien des femmes chefs de ménage et de leurs familles, ainsi qu'à la réintégration socio-économique des anciennes combattantes. Par ailleurs, les femmes rapatriées bénéficieront d'un soutien adapté. Enfin, une attention particulière sera accordée aux femmes déplacées et expulsées.

Chaque activité comportera un nombre minimum de bénéficiaires féminins et ce dès la conception même de l'activité, afin d'inclure de façon volontariste les femmes. L'approche vise également à, éviter l'écueil inverse qui serait d'avoir des activités avantageant trop spécifiquement les femmes et menant inéluctablement à leur stigmatisation. Néanmoins, il faut reconnaître le fait que les femmes ne partent pas sur un pied d'égalité avec les hommes. Il convient de remédier à cette situation à travers deux types d'interventions spécifiques en faveur des femmes : (1) la participation des femmes aux décisions: participation des leaders féminins ou des groupes de femmes à des ateliers de formation en matière de réintégration; (2) la réintégration économique des femmes en sensibilisant les entrepreneurs à la question de leur recrutement et en appuyant la structuration d'entreprises communautaires et d'associations féminines, ainsi que les activités visant à la transformation et la conservation de la production agricole et non-agricole.

Environnement

Les activités du programme ne devront en aucun cas avoir d'impacts négatifs immédiats ou potentiels sur l'environnement, la santé et la sécurité des bénéficiaires et de la population en général. Ainsi, des

critères spécifiques en matière de protection des ressources naturelles et du milieu sanitaire seront formulés pour encadrer les activités, en consultation avec les organismes nationaux compétents.

Plus spécifiquement, le programme prévoit les interventions suivantes en matière d'environnement :

- (1) L'approche de travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) s'inscrira pleinement dans la mise en place d'activités propres à préserver et à régénérer l'environnement. Citons notamment les activités de reboisement, le traçage de courbes de niveau et l'aménagement des bassins versants. La finalité de ces activités sera expliquée aux travailleurs HIMO, suscitant par là leur responsabilisation et une prise de conscience de la nécessité de protéger et de préserver l'environnement auprès de la population.
- (2) Le soutien aux activités agricoles entend mettre un accent particulier sur l'appui à la mise en valeur et l'aménagement de terrains agricoles à travers des activités propres à sensibiliser la population à des techniques agricoles respectueuses de l'environnement. Cela sera notamment le cas au travers des « Champs-Ecoles-Paysans ».
- (3) La réhabilitation des structures se fera également dans respect de l'environnement, notamment en ce qui concerne le choix des locations et des matériaux utilisés.
- (4) Enfin, le soutien aux initiatives et aux activités non-agricoles appuiera des filières au moins non-polluantes et si possible favorisant la régénération et l'entretien de l'environnement direct des populations affectées par la crise et des populations d'accueil.
- (5) Expérimentation des sources d'énergie domestique autres que le charbon.

Gouvernance et transparence

Il est convenu de souligner que l'ensemble du programme a été conçu dans l'optique d'être supervisé par le Gouvernement, en partenariat avec les agences du système onusien. A cet égard, le programme mettra l'accent sur un appui aux structures étatiques centrales et décentralisées pour que la gestion du projet respecte les procédures des agences des Nations Unies en matière de bonne gouvernance, de gestion transparente des fonds et de redevabilité (*accountability*) par rapport aux bénéficiaires.

L'ensemble de l'effet 1 se focalisera sur la dimension de renforcement de la gouvernance, notamment via des activités visant à :

- (1) améliorer la coordination au niveau central pour que le Groupe Sectoriel sur le relèvement communautaire soit vraiment un espace de dialogue entre les différents projets et le lieu de communication du Gouvernement avec ses partenaires thématiques tout en sachant que le Groupe Sectoriel n'est qu'un pallier dans le système de Coordination de Partenaires par le Gouvernement,
- (2) renforcer les capacités des autorités locales décentralisées (ou déconcentrées) pour fournir les services sociaux de base et d'autres services aux communautés (CCDC, CDF, Comités locaux inclusifs de bonne gouvernance) ;
- (3) renforcer les capacités des organes de règlement juridique (CNTB) et de réconciliation interpersonnelle ;
- (4) renforcer les capacités des élus locaux (communes, provinces, collines, etc.) ;
- (5) sensibiliser la population sur l'action de ses élus et sur la nature de la Stratégie Nationale de Réintégration Socio-économique des Personnes Affectées par le Conflit pour qu'elle soit tenue informée de ce qu'elle est en mesure d'attendre du programme et des autorités (*accountability*);
- (6) mettre en place un maximum d'outils de gestion (comités de micro-entreprises, comités de gestion des biens publics réhabilités dans le cadre des projets HIMO).

Renforcement des capacités

Le présent programme n'a de sens que si les capacités des acteurs nationaux sont renforcées et ce principalement au niveau de Gouvernement et de ses administrations tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. Pour que ce renforcement puisse être mené à bien, le système des Nations Unies

devra veiller à une excellente collaboration avec le Gouvernement afin de favoriser sa pleine implication, en évitant scrupuleusement toute forme de substitution du Gouvernement, auquel reviennent le contrôle et les décisions finales du sous-programme. Au niveau du Gouvernement et des administrations, cela nécessite une implication personnelle forte des différentes parties engagées. L'effet 1 traite principalement de cette question et permet de renforcer : (1) les capacités de prise de décision des différents acteurs nationaux, (2) les capacités de communication entre ministères au niveau central et décentralisé et (3) les capacités des acteurs nationaux à travailler main dans la main avec des organes non-étatiques.

XI. FONDEMENTS JURIDIQUES DU PROGRAMME

Compte tenu du caractère intégré du programme, la responsabilité de sa réalisation incombera au Représentant du Secrétaire général des Nations Unies.

Il est également bon de rappeler que le programme est national et donc sous la responsabilité finale du Gouvernement du Burundi.

XII. Budget des ressources humaines :

S/N	Staffing	Poste	Unité	Coût unitaire /par personne et par an	Coût total / année	Coût total / 3 ans
1	CTP	P-5	1	310 545	310 545	931 635
2	Coordinateur National		1	24 000	24 000	72 000
3	VNU international	VNU I	5	58 158	290 790	872 370
4	VNU national	VNU N	12	6 924	83088	249264
5	Assistant administratif et financier		2	14 400	28 800	86 400
6	Chauffeurs		10	6 000	60 000	180 000
7	Suivi agriculture (FAO)	P-3	1	226 882	226 882	680 646
8	Suivi emploi (BIT)	P-3	1	226 882	226 882	680 646
9	Suivi non- agricole (PNUD)	P-3	1	226 882	226 882	680 646
10	Logisticien		1	14 400	14 400	43 200
	Budget total				1 492 269	4 476 807

Budget Global du programme :

Catégorie	Article	Nombre d'unité	PU (USD)	Total (USD)	FINANCEMENT PAR ANNEE		
					1ere année	2eme année	3eme année
Programme				17 308 000	6 508 000	5 950 000	4 850 000
Effet 1	Voir les détails dans les matrices du cadre des résultats			1 899 000	1 484 000	225 000	190 000
Effet 2	Voir les détails dans les matrices du cadre des résultats			2 849 000	1 049 000	975 000	825 000
Effet 3	Voir les détails dans les matrices du cadre des résultats			12 560 000	3 975 000	4 750 000	3 835 000
Plan d'évaluation				405 000	110 000	135 000	160 000
Budget sur l'évaluation de référence	Voir les détails dans les matrices de plan d'évaluation			125 000	100 000	15 000	10 000
Budget sur l'évaluation des effets	Voir les détails dans les matrices de plan d'évaluation			270 000	0	120 000	150 000
Budget sur les formations en suivi	Voir les détails dans les matrices de plan d'évaluation			10 000	10 000	0	0
Fonctionnement				4 795 807	1 811 269	1 492 269	1 492 269
Ressources humaines	Voir les détails dans la matrice de budget ressources humaines			4 476 807	1 492 269	1 492 269	1 492 269
Achat véhicule	Véhicule	5	28 000	140 000	140 000		
Frais d'entretien 5 véhicules	Véhicule/mois	180	150	27 000	27 000		
Frais carburant 5 véhicules	Véhicule/mois	180	500	90 000	90 000		
Assurances véhicules	Mois	36	500	18 000	18 000		
Ordinateurs portables	set	4	2 500	10 000	10 000		

Catégorie	Article	Nombre d'unité	PU (USD)	Total (USD)	FINANCEMENT PAR ANNEE		
					1ere année	2eme année	3eme année
Ordinateurs de table	set	2	2 500	5 000	5 000		
Imprimantes	pièce	3	1,000	3 000	3 000		
Imprimante couleur	pièce	1	4,000	4 000	4 000		
Photocopieuses	pièce	3	4,000	12 000	12 000		
Mobilier des unités de gestion	set	3	1,500	4 500	4 500		
Appareil photo numérique	pièce	3	500	1 500	1 500		
Vidéoprojecteur	pièce	1	4,000	4 000	4 000		
Total				22 508 807	8 429 269	7 577 269	6 502 269

Annexes :

Explication des activités proposées :

Le premier axe vise à appuyer les autorités compétentes en matière de réintégration, c'est-à-dire principalement le Gouvernement et les administrations locales, afin qu'elles soient à même de superviser la mise en place du reste du programme en s'adaptant avec les réalités du terrain. L'objectif est qu'elles puissent prendre leurs responsabilités pleines et entières en matière de réintégration. Rappelons que ce programme est entièrement consacré à l'appui de la stratégie de réintégration socio-économique définie par le Gouvernement (voir parties 2 et 7 de ce document).

Dans le produit 1.1, l'accent est mis sur la formation et l'appui matériel (fonctionnement, transports, etc.) aux structures de coordination déjà existantes que sont le *groupe sectoriel relèvement communautaire* (1.1.1) et les mécanismes de relation entre ministères (1.1.2). Ces deux éléments sont les clefs d'une coordination effective et pérenne en matière de réintégration et l'objectif est, à terme, de disposer d'une cellule stratégique (le secrétariat) au MSNDPHG à même d'analyser la situation et de guider le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers dans leurs projets et politiques. Les formations aux agents chargés de cette coordination concerneront le suivi-évaluation, l'analyse technique et stratégique de la situation, la préparation de *policy briefs* et les contacts sur le terrain. L'analyse présentée dans la partie « problématiques transversales » de ce document révèle notamment les difficultés rencontrées en matière de communication non seulement entre structures de nature différentes (ONG, gouvernement, SNU) mais aussi au sein de structures de même nature, et particulièrement entre les ministères et les différents services du Gouvernement. L'activité 1.1.2, par la formation et le travail conjoints des différents cadres, devrait permettre d'améliorer la situation.

Le succès du programme passera notamment par la création et la gestion dynamique (dans le temps) d'une base de données des populations cibles bénéficiaires sur le modèle de ce qui a déjà été fait par le programme P3P. Il est essentiel que le personnel concerné maîtrise pleinement l'utilisation de la base de données (1.1.4). Des informations ont déjà été collectées par le projet P3P afin de déterminer les profils socio-économiques des populations cibles pour les trois provinces où le projet a déjà été mis en œuvre. Cette tâche pourra être perpétuée à une plus grande échelle, l'expérience du P3P a démontré qu'il était essentiel afin de cadrer les actions le plus adéquatement possible et d'avoir une approche cohérente prenant en compte les intentions des populations déplacées au cours des quinze dernières années. Cette phase d'élaboration de la base de données sera coordonnée au niveau central mais elle se déroulera surtout au niveau des provinces. Il s'agit d'un travail dynamique, c'est-à-dire que la base de données sera régulièrement actualisée en comptant sur des relais provinciaux.

Le niveau central et périphérique - structures décentralisées que sont la commune et la province - ont également besoin d'améliorer leur visibilité auprès du grand public qui connaît mal les missions et les services du Ministère et de la Stratégie Nationale de Réintégration. Il s'agit d'une population qui ne parle pas ou mal le français, contrairement aux élites du pays. C'est pourquoi, il est essentiel de privilégier l'utilisation de la langue nationale afin de distribuer les livrets de la stratégie nationale version grand public (1.2.1) ainsi que les guides plus généraux sur les pratiques de réintégration (1.2.2). Ces actions de communication et d'information sont évidemment à lier avec toute la machine de communication déployée à l'égard des RDExC ainsi que lors de campagnes médiatiques générales (1.3.1) et d'activités socioculturelles plus ciblées (1.3.2) portant sur la réintégration, les droits de la personne humaine et la cohabitation pacifique des RDExC avec les communautés d'accueil. Le sport sera également utilisé comme moyen de réintégration et de sensibilisation, en organisant des activités à l'attention des RDExC et de leurs communautés d'accueil, particulièrement les jeunes (1.3.3). Ces campagnes de sensibilisation, s'appuyant sur différentes stratégies permettront de susciter une vraie approche participative et communautaire des populations cibles ainsi qu'une meilleure appropriation du programme par l'ensemble de la population. A ce stade, la Stratégie Nationale est malheureusement uniquement connue de quelques spécialistes et demeure largement méconnue des responsables aux niveaux décentralisés et inconnue du grand public.

La terre, comme cela a été souligné dans la partie « analyse de la situation », est un point crucial pour la stabilité du pays qui nécessite une gestion particulière au niveau de la coordination nationale et décentralisée du Gouvernement. En matière de médiation et de résolution pacifique des contentieux

fonciers, le programme, par l'intermédiaire du HCR continuera de jouer un rôle prépondérant dans le renforcement et la décentralisation de la *Commission Nationale de Terres et Autres Biens (CNTB)* (1.2.3) ainsi que la coordination entre la CNTB, les autorités locales et les ONGs pour faciliter la résolution pacifique des conflits fonciers (1.2.4). La CNTB restera le partenaire principal pour la médiation et aura notamment pour but de régler les nombreux cas en instance (environ 7 000 dans les trois provinces du sud du pays) ainsi que ceux découlant notamment du rapatriement des réfugiés en provenance de la RDC et des autres pays de la sous-région. L'assistance apportée dans ce contexte aura également des répercussions sur l'action du Gouvernement notamment dans la mise en œuvre des mesures en cours, en particulier la *Lettre sur la Politique Foncière* et l'adoption du projet de nouveau Code foncier qui a été soumis au Parlement à cet effet. Il est à noter que ce projet de Code foncier ne prévoit cependant en l'état aucune avancée favorable concernant les droits de la femme à la terre en dehors du mariage et de la filiation. La protection des rapatriés ainsi que le suivi des conditions dans lesquelles leurs droits seront rétablis – notamment l'accès effectif à l'éducation, la santé, les services sociaux et communautaires – seront critiques et resteront au cœur des préoccupations et des projets du programme du HCR en 2011. Le programme (HCR) fera également le plaidoyer auprès de tous les intervenants pour favoriser l'accès des rapatriés aux structures sociales. Le monitoring en cours se poursuivra en 2011 par les visites de la Ligue Iteka aux ménages de rapatriés. Celles-ci ont notamment permis d'identifier les problèmes de protection tels que la violation du droit à la propriété (occupation illégale, pillage, destruction).

Jusqu'à ce jour, peu d'intervenants se sont vraiment impliqués dans les questions des personnes déplacées (voir l'analyse de la situation ci-dessus). Il s'agit d'un problème de coordination, tant au niveau national que local. Le Groupe de Travail sur les Personnes Déplacées Internes (GTPDI), créé en novembre 2010 et rassemblant les acteurs au niveau national (Gouvernement, agences du SNU, ONG – sous la tutelle du MSNDPHG), sera renforcé. L'activité 1.3.4 est destinée à apporter un appui financier au Gouvernement dans le profilage des sites et de leur population, pour la mise à disposition à travers les partenaires inter-agences de l'appui technique d'un expert et pour la mise en œuvre des solutions durables appropriées aux PDIs. L'objectif de cet exercice est d'obtenir des informations quant : au profil socioéconomique des sites et de leur viabilité ; à la situation foncière sur les sites ; l'accès aux services de base ; à la démographie ; aux solutions durables que ces personnes préfèrent en fonction de leur situation psychosociale, ainsi que les moyens afin d'atteindre ces solutions durables. Ce travail sera effectué sur la base d'outils de travail tels que des questionnaires et guides d'entretien à développer en collaboration avec d'autres partenaires, ainsi que la formation à l'utilisation des outils élaborés. Sur base des résultats de l'étude, l'expert mis à la disposition du Ministère de la Solidarité Nationale sera chargé d'élaborer une politique visant à apporter des solutions durables aux besoins des PDIs. Cette personne développera également un plan de travail pour mettre en œuvre cette politique. En collaboration avec les autres membres du Groupe de Travail, le programme, via le HCR assurera le renforcement des capacités des membres du Gouvernement en matière de droits et de protection des PDIs. Il sera également un outil important pour le Groupe de Travail en termes de plaidoyer, notamment pour la ratification de la Convention de Kampala et pour une proposition de projet de loi sur les droits des personnes déplacées internes.

Le deuxième axe vise à améliorer les conditions de vie et d'hébergement des RDExC qui, comme précédemment souligné, vivent souvent dans des conditions déplorable. L'accent est mis sur les infrastructures de base que sont l'eau et l'assainissement, l'habitat, les infrastructures de santé et d'éducation étant bien souvent déjà couvertes par d'autres programmes et projets spécifiques.

Un besoin essentiel pour les RDExC, comme l'ont montré différents rapports et l'expérience du P3P, se situe dans l'accès aux structures hydrauliques (eau potable) et d'assainissement, celles-ci ayant été détruites pendant le conflit ou nécessitant d'être établies afin de répondre aux besoins d'une population toujours croissante. La contribution de ces infrastructures est essentielle à l'amélioration des conditions d'hygiène et à la lutte contre les maladies endémiques (paludisme, etc.). En effet, le Burundi est loin de la réalisation de l'OMD numéro 4 (accès en eau potable), puisque 36% de la population n'a toujours pas accès à une source d'eau potable aménagée. La situation est encore plus dramatique dans ces zones d'habitation denses et souvent peu planifiées que constituent les sites des déplacés. Les sources d'eau manquent et, quand elles existent, ont souvent un débit insuffisant pour tous les habitants. Dans le cadre du projet P3P et du projet de sécurité humaine du PNUD, des travaux

ont déjà eu lieu mais demandent à être étendus. L'approche choisie, mise en place grâce à l'expérience du PNUD en relèvement communautaire, passera par une évaluation participative (2.1.1) des besoins de la population afin d'adapter l'action qui passera nécessairement par la réhabilitation et l'extension des structures existantes (2.1.2). Dans une optique de pérennisation des structures et du matériel, la mise en place de comités de gestion des points d'eau sera organisée au sein des communautés (2.1.3) en insistant sur l'aspect genre et sur la représentation des femmes. Les régies communales des eaux (RCE) seront renforcées et participeront au ciblage des travaux à exécuter ainsi qu'à la gestion et à l'encadrement des comités des points d'eau.

L'intégration durable et pacifique des rapatriés passera aussi par la construction des maisons (2.2.1 et 2.2.2) et la préservation de l'environnement. L'objectif est de construire 7 000 abris individuels pour les rapatriés venant de la RDC, dont 2 000 sont proposés au PBF pour financement. Le coût des abris englobe les matériaux achetés à l'international (tôles, clous, ciment etc.), les achats locaux (perches, fenêtres et portes etc.) et l'assistance technique. Le HCR et ses partenaires ont développé un Guide Habitat qui garantit le respect des standards dans ce secteur d'activité. Pour les PDI, des mesures seront également prises sous la supervision du PNUD avec la construction par les PDI elles-mêmes de 1 500 maisons sur les collines. En ce qui concerne les questions relatives à l'environnement, l'objectif est de reboiser les espaces publics dans les zones d'approvisionnement des fournisseurs de perches et de distribuer des plans fruitiers et forestiers aux familles bénéficiaires. Ces besoins sont déterminés conjointement avec la Direction Générale des Forêts et de l'Environnement - identification des sites, achat des semences et préparation des pépinières.

Le troisième axe est le plus important en terme financier mais aussi peut être par rapport à l'ensemble du programme comme il vise la réintégration économique et est par là est un catalyseur de toute la réintégration (voir début de ce document et schémas en annexe).

Développer les capacités et lier les producteurs au marché (produit 3.1) sont des éléments déterminants afin de garantir une intervention alliant aide humanitaire et développement durable. Le projet inclut une série d'études de marché pour identifier les potentialités. Les activités de marché (3.3.1 et 3.3.2) se construiront sur les projets identifiés par les associations nées des interventions du Service de Reconstruction Communautaire (SRC) (3.2.1) et par les associations qui se focalisent pour le moment sur l'agriculture et le petit bétail. L'expérience des projets P3P, « femmes », « jeunes », micro-entreprises et l'évolution du contexte économique burundais a révélé des aires d'intervention possibles dans lesquelles ce projet investira, notamment la transformation agro-alimentaire et l'emballage, le marché du poulet et du porc. Un expert en développement de business sera engagé afin d'apporter l'appui nécessaire pour rendre ces interventions économiquement viables et chargées permettre la création de revenus et de richesses. L'expertise sur le genre au niveau du marché permettra de s'assurer que les femmes et les jeunes sont réellement en mesure de bénéficier de la série de marchés que le projet va développer. Dans le cadre de ce projet, des séminaires avec les RDExC seront organisés pour améliorer les connaissances, les capacités et la compréhension des marchés (3.1.10). L'objectif sera également d'améliorer la capacité des bénéficiaires à conduire leurs propres études de marché dans le futur et ainsi à contribuer à la durabilité des projets. Les études de marché seront partagées avec toute une série de parties-prenantes incluant le secteur privé, les autres acteurs de la société civile et le Gouvernement avec pour objectif d'encourager tous les acteurs à travailler ensemble dans le développement du marché. Les rapports seront publiés sous différents formats afin d'influencer les décideurs politiques et les partenaires techniques et financier et de développer une approche de marché dans le cadre du relèvement communautaire.

Suivant l'étude de marché réalisée, il y aura lieu de sélectionner soigneusement des filières qui seront renforcée au niveau de la formation. La réhabilitation des Centres d'Enseignement des Métiers, ravagés par la guerre, parfois détruit ou occupé par d'autres activités (administrations, écoles), occupera une place importante. L'appui consistera à réhabiliter des centres (3.1.2) ce qui nécessitera notamment une réalimentation en eau et en électricité de ces édifices. Il y a environ deux centres d'enseignement des métiers par province, qui seront tous ou en partie réhabilités selon les besoins ou les filières identifiées. Le même travail sera effectué au niveau des centres de jeunes (3.1.3), dont 8 sur 44 sont situés dans la zone d'intervention du projet. Afin de susciter une meilleure appropriation du projet, les jeunes filles et les femmes constitueront l'essentiel de la main d'œuvre mobilisée pour ce

projet qui sera réalisé suivant la procédure de création rapide d'emplois temporaires / SRC. Le travail de ces centres sera appuyé notamment via l'élaboration des curricula et le matériel didactique dans les filières porteuses pour le Centre de Métier (3.1.4). La mise en œuvre de cette activité requiert au préalable une analyse des besoins des entreprises pour s'assurer que les formations dispensées répondent à une demande réelle. Il s'agit aussi de connaître les besoins des entreprises en main-d'œuvre qualifiée et d'organiser la formation en fonction de la demande. Une fois les besoins identifiés, les programmes de formation et autres matériels didactiques seront pourrout être dès lors élaborés. La formation en tant que telle de 2 000 RDExC (3.1.5) sera centrée sur la formation professionnelle qui, en matière de réintégration n'est ni une filière, ni un objectif en soit. Elle est essentiellement un moyen, voire un outil pouvant aider à mieux réussir une réintégration socioéconomique durable. Par ailleurs, quelle que soit la filière de réinsertion, la formation professionnelle est un passage presque obligé, mais variable en nature et en importance. Trois exigences de base doivent être scrupuleusement respectées : (1) la formation professionnelle doit conduire à l'exercice d'un métier bien défini, (2) elle n'est définie et conçue qu'après une option professionnelle claire et librement choisie et (3) elle doit être essentiellement pratique, valorisante et de proximité.

La seconde partie du volet formation dans les filières-clefs s'articulera autour de la réinsertion par le travail et de l'apprentissage en entreprise (*on-the-job*). Ce type de formation permet aux RDExC et aux populations bénéficiaires d'apprendre un métier directement au sein d'une entreprise, celle-ci étant appuyée par le programme afin d'accueillir le jeune (3.1.6 et 3.1.7). Les métiers et les filières seront identifiés suite à l'étude de marché et une prospection aura lieu auprès des petites et moyennes entreprises existantes afin de déterminer leur éligibilité au programme (3.1.6). Le processus mis en place sera similaire à celui déjà développé dans d'autres pays post-conflits (Sierra Leone, etc.), et consiste en l'allocation d'une bourse d'insertion qui permettra également à l'entreprise d'investir dans du matériel. C'est donc un processus *gagnant-gagnant* pour le stagiaire et l'entreprise. La qualité de l'opération est assurée par la supervision du programme. La filière apprentissage, souvent délaissée au profit d'un enseignement théorique, est prometteuse dans un contexte où il importe d'avoir des corps de métiers et artisans capables, qui vont pouvoir vendre leur savoir-faire rapidement.

La création d'un « *matching grant fund* », c'est-à-dire la mise en place de bourses destinées à des associations porteuses de projets, s'inscrit dans la lignée de la réinsertion par le travail. L'objectif est de déclencher un cercle vertueux et pérenne par l'épargne et l'investissement. Les activités du Service de Reconstruction Communautaire (3.2.1), aussi appelées précédemment « travaux à haute intensité de main d'œuvre » ne sont, en effet, que des mesures temporaires qui doivent être accompagnées de mesures complémentaires sur le long-terme. L'idée essentielle et novatrice du processus, comme cela a été démontré par le programme P3P, est de générer une épargne durant ces travaux. Un tiers de la somme gagnée journalièrement est ainsi transférée automatiquement sur un compte ouvert au nom du travailleur. A la fin du contrat, celui-ci ou celle-ci les travaux de type création rapide d'emploi temporaire /SRC incluent toujours une forte proportion de femmes et au moins 30% de non RDExC - dispose donc d'une certaine épargne. Le travailleur peut choisir d'investir cette épargne, avec d'autres bénéficiaires du programme, dans un projet qu'ils ou elles auront développé ensemble avec l'appui du programme. Les investissements des groupements de RDExC sont multipliés par trois par le programme et sont accompagnés (plan de business, étude du type de projet), en essayant de guider vers des filières jugées prometteuses. Ainsi, en fournissant des incitations à l'épargne et à l'investissement, le programme incite à la mise en place de nouvelles associations et va permettre de décupler les sommes investies au départ. L'effet multiplicateur est énorme et les premières expériences menées dans le cadre du projet P3P sont extrêmement prometteuses - avec des gens qui placent toute leur épargne dans de nouveaux projets. Le type d'associations constituées, d'expérience du P3P, inclut aussi bien des RDExC que des non-RDExC, des femmes que des hommes et participe ainsi très fortement à la cohésion sociale.

Pour la réussite du programme, une dimension importante sera la création des associations et leur formation à l'entreprenariat associatif et coopératif et en micro-finance dans le secteur non-agricole et agricole (renforcement organisationnel) (3.1.9. et 3.1.10.). La mise en œuvre de cette activité passe par des étapes essentielles, à savoir :

- L'appui à la structuration et à la consolidation des associations mixtes de RDExC et des membres des communautés d'accueil. Il s'agira principalement de partir des associations existantes ou émergentes pour les accompagner techniquement dans la consolidation de leur structure organisationnelle et de fonctionnement conformément à la réglementation en vigueur.

- Le renforcement du potentiel économique des associations mixtes des REDExC et membres de la communauté. Il est question d'amener les REDExC et les membres des communautés à s'associer, à œuvrer ensemble dans l'initiation et le développement à long-terme d'unités économiques possédées et gérées de manière collective. Ces unités pourront prendre plusieurs formes selon les bénéficiaires, à savoir : des unités de production de biens et de services regroupant les membres d'un même corps de métier ; des unités d'approvisionnement d'intrants pour les besoins des micro-entreprises des membres ; des unités de distribution en commun des produits des membres afin de tirer le meilleur profit du marché local, provincial, voire national à plus ou moins long terme.

Dans l'optique d'assurer le financement durable de leurs entreprises, les membres pourraient être encouragés à s'affilier, individuellement ou collectivement à des institutions de micro-finance fiables évoluant dans leurs milieux.

Les activités de micro-finance sont indissociables de la mise en place du tissu associatif décrit plus haut. Une activité de micro-finance (3.1.11) sera mise en place et essentiellement basée sur la facilitation de l'accès des femmes victimes des conflits et organisées en associations. Le fonds permettra aux femmes réunies au sein des groupements mais manquant de moyens financiers et matériels, d'accéder aux petits crédits pour le financement des activités génératrices de revenus ainsi qu'à un accompagnement organisationnel. Les groupements féminins seront informés des conditions d'accès et un fonds de crédit sera mis à la disposition des institutions de micro-finance (IMF) pour faciliter l'accès des femmes au crédit pendant qu'un contrat de partenariat sera conclu entre ces institutions et le Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre - modalités de financement des microprojets des femmes clairement définies. Les groupements bénéficiaires des crédits seront préalablement formés à l'entrepreneuriat associatif et coopératif. L'activité sera principalement réalisée dans les provinces de Bururi, Makamba et Cibitoke. Les activités économiques réalisées grâce à ce fonds serviront de cadre de dialogue et de cohésion sociale et seront une porte d'entrée pour l'appropriation des activités de consolidation de la paix et de lutte contre les violences sexo spécifiques. Ce cadre de travail en association va constituer un moyen efficace pour le rapprochement communautaire, de défense d'intérêts communs et de plaidoyer tout en améliorant l'image et le rôle de la femme dans les ménages et la communauté.

La réintégration économique ne pourra cependant se faire que dans un cadre de **sécurité alimentaire** (produit 3.2), garanti par la diversification agricole et non-agricole.

L'évolution du contexte exige une approche adaptée, pour une adoption de techniques intensives de production agricole orientée vers le marché. Il est donc nécessaire de trouver une approche qui fasse du bénéficiaire un partenaire actif dans la prise des décisions concernant la transmission du savoir-faire. Ceci n'est possible qu'à travers un renforcement des capacités par la formation et l'accès à l'information pour doter le bénéficiaire de connaissances suffisantes lui permettant de prendre, en connaissance de cause, les meilleures décisions sur la gestion de son exploitation. Les expériences récemment menées dans la région ont prouvé l'efficacité de la vulgarisation participative par l'approche « Champs-Ecoles –Paysans » (FFS) qui privilégie l'autoformation à travers les essais et crée les conditions favorables à la disponibilité+3 des intrants, à la formation agricole ainsi qu'à la mise en place d'un programme de renforcement des capacités pour des interventions de long-terme. Le « Champ-Ecole-Paysan » (3.2.1) est un pont entre intervention d'urgence et approche de long-terme particulièrement adapté aux situations post-conflit et est donc un des outils choisis. A cet égard, la FAO, qui supervisera cette partie du programme, dispose d'une solide expérience en la matière au Burundi. Le « Champ-Ecole-Paysan » donne aux agriculteurs, l'opportunité d'observer ensemble, de d'essayer de nouvelles méthodes, d'adapter les techniques agricoles et les innovations en bénéficiant de l'expertise et du savoir-faire des autres membres du groupe. Le processus crée et/ou renforce l'estime de soi (particulièrement chez la femme), encourage le groupe à orienter le processus et, améliore les capacités techniques du groupe et de toute la communauté.

La programme, via la FAO/CAUR, apportera une assistance agricole (3.2.2) adaptée aux ménages ayant un accès limité à la terre agricole afin qu'ils ne se soient pas en proie à une plus grande vulnérabilité pouvant hypothéquer le processus de stabilisation sociale en cours. Ainsi, pour les ménages habitant dans les provinces densément peuplées et dans les zones périurbaines, une assistance agricole d'urgence pour l'intensification des cultures capables de donner des rendements élevés, telles que le maraîchage et la pomme de terre, permettra de maximiser leur production annuelle sur de petites parcelles. A nouveau, la FAO dispose d'une expérience dans la matière ; depuis 1996, la Coordination des Opérations agricoles d'Urgence et de Réhabilitation (CAUR) de la FAO supervise différents fora de consultation et coordonne la collecte, la capitalisation et la diffusion des informations sur la dynamique de la sécurité alimentaire au Burundi. Pour cela, elle s'appuie sur diverses études d'évaluation, le « Groupe Sécurité Alimentaire et Nutrition » (GSAN), les évaluations des récoltes, le « Système d'Alerte Précoce et Surveillance de la Sécurité Alimentaire » (SAP-SAA) et plus récemment le « Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire » (IPC). Ces outils sont largement partagés avec le Gouvernement, les bailleurs de fonds, les agences onusiennes et les ONG œuvrant dans le secteur agricole. Ils offrent une lecture comparée de la vulnérabilité devant servir de base pour la planification de toute opération de réponse humanitaire consensuelle et efficace.

Les personnes sans terre et sans travail rémunéré, dont les jeunes récemment rapatriés et les femmes veuves déplacées dans les zones périurbaines, ont besoin d'être assistées pour l'initiation des activités génératrices de revenus non consommatrices de terres agricoles (AGR). Les unités de transformations (3.3.3) des produits agricoles permettent ainsi de facilement générer des activités non directement agricoles. Ces unités de transformation contribueront à une réintégration dans la dignité des personnes retournées (rapatriés, ex-déplacés et démobilisés), n'ayant aucun accès à la terre agricole, particulièrement les ex-refugiés de 1972 qui retournent au Burundi sans espoir de retrouver les exploitations familiales d'origine ainsi que les jeunes déscolarisés déplacés dans les zones périurbaines à la recherche d'un travail rémunéré. Cette action du projet contribuera à diminuer les tensions sociales, les conflits fonciers et le banditisme en permettant à ce groupe, actuellement découragé et prêt à développer des mécanismes de survie extrêmes, de partager les dividendes de la paix avec les communautés avoisinantes.

Le soutien à la réussite de la réintégration requiert un appui soutenu à la recapitalisation à travers l'élevage (3.2.3). En effet, malgré l'exiguïté des superficies agricoles suite à la forte densité démographique, la majorité des familles burundaises, toutes ethnies confondues sont concernées par l'élevage au sein de petites exploitations. Les principaux objectifs traditionnellement poursuivis sont essentiellement: la constitution d'un capital mobilisable pour subvenir à d'importants besoins financiers (maison, terre, dot, etc.) et la production d'un fumier nécessaire pour la fertilisation des cultures vivrières. Pour maintenir la capacité de répondre à ces objectifs dans les zones à fortes densités de population avec un accès réduit à la terre, les petits exploitants agricoles se sont adaptés grâce à une intégration de plus en plus poussée de l'agriculture à l'élevage. Il s'agit essentiellement de l'élevage des animaux à cycle court exigeant moins d'espace tels que les animaux de basse cours et les petits ruminants. Les ménages affectés par le conflit et qui sont en phase de retour et de reprise de l'activité agricole voudraient accéder non plus seulement aux intrants agricoles de base – semences vivrières et outillage agricole - mais aussi désormais, à du cheptel pour la recapitalisation de leur exploitation en vue d'une plus grande sécurité alimentaire. Pour les ménages ayant des exploitations supérieures à 0.5 ha, il est extrêmement important de penser à une stratégie d'accès aux bovins, notamment les laitiers pour (i) améliorer la situation nutritionnelle des ménages, (ii) accès à un certain revenu par la vente du lait et aux autres produits d'élevage, (iii) augmenter la production vivrière par l'utilisation du fumier. En fonction d'unités de bovins laitiers installées, des unités de transformation des produits laitiers seraient également envisagés (fabrication de fromage). Pour l'élevage des ruminants, l'approche de « chaîne de solidarité communautaire » sera privilégiée afin de favoriser la cohésion sociale et une gestion communautaire de ressources génétiques animales. La Chaîne de Solidarité Communautaire (CSC) est un système de crédit intrants rotatif (bétail, semences, autres) et de gestion en commun de l'outillage et matériel agricoles avec remboursement en nature. La CSC est composée des habitants d'une même colline ayant accepté de conjuguer leurs efforts dans l'aménagement des exploitations agricoles (lutte antiérosive, agroforesterie, parcelles fourragères) et ce dans l'optique d'une intégration agro-sylvo-zootechnique pour bénéficier d'un crédit bétail. Le bénéficiaire d'un animal à crédit transfère sur les naissances obtenues le même type d'animal qui est ensuite cédé à un autre bénéficiaire inscrit sur la liste d'attente de la même colline. Cet exploitant doit

remplir les conditions d'attribution de l'espèce animale en question (bovin, caprin, ovin.), en fonction des critères préétablis, dont notamment, la disponibilité d'une superficie agricole jugée suffisante.

Enfin, le programme mettra l'accent sur **la production et la commercialisation** (produit 3.3) pour créer des emplois durables. L'analyse et le développement des chaînes de valeur (3.3.2) sera conduite dans cinq sous-secteurs: le tourisme agricole, les produits laitiers, les céréales, les légumes et l'horticulture et le bétail. L'objectif est d'identifier et de développer le sous-secteur avec le plus de potentiel. Les études incluront l'identification des acteurs et leur rôle, la catégorie, la quantité et la qualité des services de marchés liés à chaque chaîne de marché ainsi que les politiques existantes. L'assistance technique de l'analyse de la chaîne de valeur inclura le renforcement des groupes communautaires et des autorités locales à travers d'une série d'ateliers. Le résultat des études de la chaîne de valeur seront publiés et utilisés pour influencer le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers et les autres parties-prenantes sur les secteurs les plus appropriés au développement. Par ailleurs, un matériel de formation sera développé pour accompagner les formations dispensées aux associations agricoles afin de construire leurs capacités à analyser les opportunités de marchés, à identifier et lancer des politiques environnementales et à engager d'autres acteurs de marché afin de générer de plus grands bénéfices. Cela contribuera à la pérennisation du projet à la fin des trois années. Le secteur de l'emballage et de la conservation des agro-aliments a d'ores et déjà été identifié comme une filière porteuse et un appui (3.3.4) lui sera consacré dans le cadre du programme, en synergie avec les autres activités de développement du potentiel économique de la région.

Une des activités phares du programme consistera en la poursuite des activités (3.3.1) du Service de Reconstruction Communautaire (SRC). La stratégie de création rapide d'emplois temporaires/SRC, qui ne consiste pas seulement en des travaux à haute intensité de main d'œuvre mais comprend aussi des mécanismes d'épargne et d'investissement comme cela a été expliqué plus haut, a aussi une influence directe sur les services et les structures puisqu'il s'agit en fait du rétablissement de toute une série d'infrastructures de base dont les pistes rurales et la restauration de l'environnement, ce qui facilitera le développement des activités économiques. Les SRC incluent à la fois la génération d'emploi et la construction/production. En ce qui concerne le cas présent, il s'agira avant tout d'infrastructures destinées à la communauté. Le choix des projets à exécuter suivant cette procédure est fait par le Conseil Communal de Développement Communautaire (CCDC) suivant le Plan Communal de Développement Communautaire (PCDC), deux mécanismes établis par le Gouvernement du Burundi. Le PNUD, qui a promu cette approche par le projet P3P et ses projets de villagisation, agit principalement comme facilitateur et contrôle la bonne exécution du processus - inclusion des femmes et des membres de la communauté d'accueil, transparence, bonne gestion, etc. Les salaires peuvent être versés soit par une coopérative bancaire, par la Poste ou encore par une institution de micro-finance IMF locale. Les travaux effectués suivant la procédure SRC vont, selon les cas, durer de 3 à 6 mois et simultanément mobiliser jusqu'à 80 travailleurs.

La réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles (3.3.5) détruites, sur 1200 hectares aménagés en marais et suivant la même procédure création rapide d'emplois temporaires /SRC, contribuera directement à la sécurité alimentaire d'environ 12 000 ménages des provinces Bururi, Bubanza, Bujumbura rural et Cibitoke. De plus, environ 36 000 ménages supplémentaires seront indirectement bénéficiaires de l'action grâce à la réactivation de la micro-économie rurale induite par les activités du projet : main d'œuvre pour la réhabilitation et l'entretien des ouvrages, petit commerce et transport de la production agricole, etc. Des activités de multiplication de semences (riz) et de cultures maraichères contribueront à la valorisation immédiate des infrastructures aménagées suite à la réhabilitation des écosystèmes à haut potentiel (marais) pour une meilleure gestion de l'eau en zones de forte pression foncière et démographique. La FAO, qui supervisera cette partie du programme, dispose d'une solide expérience en la matière avec la réhabilitation des zones à haut potentiel de production agricole, notamment la réhabilitation en cours du périmètre irrigué d'Imbo centre pour plus de 3 000 ha et l'aménagement de près de 200 ha de marais et les rives des Lacs du Nord.

Enfin, le projet veut promouvoir les liens verticaux entre les communautés et les organisations existantes : la CAPAD sera accompagnée dans le développement des liens avec les associations agricoles impliquées dans le projet (3.3.6). La CAPAD rassemble des agriculteurs de tout le pays et les représente dans leurs échanges avec autorités burundaise et *l'East African Farmers Federation*

(EAFF), lui-même lié à la plateforme continentale des agriculteurs et éleveurs. Les modalités de mise en œuvre et les activités d'appui technique sont toujours en discussion et seront finalisées dans la première année du projet : un expert des associations d'agriculture et d'élevage fournira un appui à la CAPAD en identifiant les moyens d'améliorer sa structuration et son organisation. Le projet appuiera également la CAPAD pour développer des liens pratiques avec des associations promues par le projet au niveau communautaire en se reposant sur le réseau des membres de la CAPAD déjà présents dans les provinces. Des ateliers sur le développement d'associations paysannes seront encouragés pour construire la capacité du secrétariat de la CAPAD, de ses membres et des organisations mises en place suite au programme. Le réseau de la CAPAD sera utilisé pour influencer les politiques du Gouvernement et les activités du secteur privé en matière d'agriculture et d'élevage.